

COMPTE RENDU IN EXTENSO

**1ERE SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2020
DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
9 ET 10 JANVIER 2020
(2EME JOURNÉE)
(MANDATURE 2018-2021)**



COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

**PRIMA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2020
9 È 10 DI GHJENNAGHJU DI U 2020
1^{ère} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2020
9 ET 10 JANVIER 2020**

S O M M A I R E
Journée du 10 janvier 2020

BUGETTU – FINANZE – FISCALITÀ / BUDGET – FISCALITE

Raportu n° 007 : Orientazione bugettarie per l'eserciziu 2020

Rapport n° 007 : Débat d'Orientations Budgétaires pour 2020

Présentation du rapport du Conseil exécutif	4 / 10
DISCUSSION GENERALE	25
VOTE du rapport	73

MUZIONE / MOTIONS

Motion n° 2020/E1/001 déposée par M. Jean-François CASALTA
concernant la transparence des élus et candidats aux élections locales

Présentation de la motion	73
----------------------------------	-----------

DISCUSSION GENERALE 73

VOTE de la motion 81

Motion n° 2019/O2/104 déposée par l'ensemble des groupes concernant la création d'une formation en immersion dans le domaine de l'accompagnement à domicile

Présentation de la motion 82

DISCUSSION GENERALE 82

Amendements 82

VOTE de la motion 84

La séance est reprise à 10 h 30 sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI.

Le Président TALAMONI

Veillez regagner vos places, nous allons reprendre la séance.

Je pense que le quorum est désormais assuré, le Président du Conseil exécutif est parmi nous, nous allons donc appeler le rapport, dont le numéro était attendu hier, c'est le rapport 007.

BUGETTU – FINANZE – FISCALITÀ / BUDGET – FISCALITE

* **Raportu n° 007 : Orientazione bugettarie per l'eserciziù 2020.**

* **Rapport n° 007** : Débat d'Orientations Budgétaires pour 2020.

Le Président du Conseil exécutif va nous présenter ce rapport dans un instant.

M. le Président du Conseil exécutif, vous avez la parole.

Le Président SIMEONI

Nous allons faire, M. le Président de l'Assemblée de Corse, avec votre autorisation, une présentation à deux voix, notamment parce que la mienne est un peu éraillée, mais pas que. Donc, Jean BIANCUCCI présentera brièvement les éléments chiffrés et je compléterai avec une mise en perspective un peu plus politique, s'agissant d'un document d'orientations budgétaires.

Le Président TALAMONI

Donc, la parole est à Jean BIANCUCCI. Vous avez la parole, M. le Conseiller exécutif.

M. Jean BIANCUCCI

Je vais essayer d'aller vite, mais il y a pas mal de choses à dire.

D'abord, sur le volet financier concernant le DOB, il y a quand même à affirmer le fait qu'il y a une stratégie générale globale de gestion qui est portée par le Conseil exécutif depuis 2016 et soutenue par la majorité territoriale.

Deuxième remarque, le bilan financier pour ce qui concerne 2018 a été très satisfaisant à la fois en termes d'investissements, d'autorisations de programmes sur lesquels on a affiché plus de 88 % de mise en œuvre, et puis bien entendu pour ce qui concerne l'épargne brut

Troisième remarque, pour 2017, à la fois les charges à caractère général, et puis l'évolution des charges de personnels, on a eu un résultat, là-aussi, extrêmement positif.

Sur ce qui concerne le Contrat de Cahors, et notamment la trajectoire d'évolution des dépenses, là-aussi vous le savez, si on dépasse ce qui est prévu on a des pénalités à 100 %. Donc, il faut en tenir compte.

Quatrième remarque : pour 2018, avec 859 M€, on a été quand même en dessous de la cible qui avait été fixée à 874 M€ pour ce qui concerne le fonctionnement.

Le CA de 2019, donc on l'aura très certainement au mois de juin, comme tous les ans donc à la même période pour le compte administratif de l'année précédente. On peut vous dire que les premiers résultats du CA vérifient la pertinence des choix qui ont été faits et les limites dans lesquelles on s'est inscrit.

Une remarque transversale : la création de la Collectivité n'a pas été accompagnée par des moyens financiers supplémentaires, contrairement à ce qui avait été fait lors du vote de la loi du 2 mars 82, n'est-ce pas, et puis, lors du vote du statut JOXE du 13 mai 91 et bien entendu, pour ce qui concerne aussi la loi du 22 janvier 2002. Donc là, ça n'a pas été le cas, on n'a pas été accompagné, retenez-le parce que c'est quand même un élément important, alors qu'il y a eu fusion des 3 collectivités.

Ensuite, la mise en place d'un régime fiscal dérogatoire spécifique, aurait dû être consubstantielle d'une clause d'insularité, mais dans doute que le Président y reviendra tout à l'heure.

Voilà ces quelques remarques.

Je ne veux pas insister sur les politiques puisque le Président aura l'occasion de le faire et dans le détail, je l'ai fait en commission des finances, je l'ai fait devant le CESEC, je laisse donc le Président, bien entendu, le faire.

Pour ce qui concerne les collectivités locales, au sens bien sûr de la gestion au niveau de l'Etat : maîtrise des dépenses publiques, stabilité des concours de l'Etat, minoration de certaines dotations au profit de financements de mesures nouvelles. Il faut en tenir compte, ce sont des choses que l'on est obligé de prendre en compte dans la mesure où ça pèse directement sur la gestion de notre Collectivité.

Je ne vais pas revenir sur le Contrat de Cahors, simplement je vous ai dit que pour 2018 on n'avait pas eu de pénalités à payer dans la mesure où on s'était situé en-deçà de la cible qui avait été fixée. Pour 2019, on n'aura pas de pénalités à payer et pour 2020, la cible se situe à 895 M€ et 197 000 €.

Les prélèvements sur les recettes, d'abord il y a des éléments positifs ou neutres et puis il y a des éléments négatifs.

Les éléments positifs ou de neutres : la taxe sur les permis de conduire, on a une augmentation par un jeu de 0,54 centimes, ce qui équivaut à un maintien.

Deuxième remarque : les variables d'ajustement, pour ce qui concerne les concours de l'Etat, sont stabilisées.

Troisième remarque : la répartition de la DGF, là-aussi ça ne devrait pas varier en 2020.

Par contre, 3 éléments qui nous invitent quand même à beaucoup de prudence :

Premièrement : la suppression de la taxe d'habitation, alors là effectivement, il faut prévoir qu'on aura une baisse des recettes de moins 3 % avec un montant de 2 M€ par an.

Deuxièmement : pour ce qui concerne la réforme de la TP, la dotation de transfert, des compensations d'exonération et des recettes des deux ex-départements est perçue aujourd'hui par la collectivité, la baisse serait de 400 000 €.

Trois : l'alignement sur 5 ans et c'est là peut-être où ça fait le plus mal, l'alignement sur 5 ans de la fiscalité corse du tabac sur celle de continent va très certainement provoquer un manque à gagner important, sachant qu'il n'y a aucune mesure particulière de compensation qui a été prévue.

Quatrièmement : la refonte des fonds DMTO inscrite par amendement à la loi de finances 2020. Cette fin de garantie en 2021 va coûter 5 M€ à la collectivité.

Donc, vous le voyez bien, il y a des éléments plutôt intéressants et puis d'autres qui le sont beaucoup moins et qui nous mettent dans l'obligation de retreindre un peu plus, de resserrer notre politique en matière de fonctionnement.

Les agrégats financiers : alors tout d'abord l'objectif c'est bien entendu, vous l'avez compris et je pense qu'on peut être tous d'accord, quelles que soient les sensibilités de maintenir l'investissement, il sera maintenu à une hauteur de 314 M€ ; de faire converger la section de fonctionnement vers

la cible de 895 M€ ; inscrire un emprunt d'équilibre qui sera d'un montant de 93 M€, mais qui, vous le savez, pourra faire l'objet d'un réajustement au BS.

Bien entendu, du point de vue prospectif, les orientations qui ont été réalisées en 2018, nous les tenons, nous sommes précisément dans la même trajectoire financière, la trajectoire que nous avons définie comme une trajectoire soutenable.

Deuxième point, on est aussi dans le cadre d'un protocole qui a été contractualisé. Il y a une petite difficultés concernant, c'est vrai, la gestion pluriannuelle, notamment au niveau des AP et des AE, mais bien entendu, il faudra les calibrer pour tenir compte des objectifs de dépenses que l'on a prévus.

Je m'arrête un instant sur le taux d'épargne brut : le taux d'épargne brut, Président, c'est un élément qui pèse énormément puisqu'il permet à une collectivité d'avoir une projection en matière de fonctionnement et d'investissement, et il est de 12,5 %, avec une capacité de désendettement de moins de 8 ans, ce qui tout de même pas mal sachant que le plafond est beaucoup plus haut pour ce qui concerne les collectivités uniques.

Les hypothèses de recettes, elles coulent de source : on a des hypothèses qui se situent à hauteur de 1 109 M€, je ne vais pas vous donner le détail vous l'avez dans le document, vous l'avez vu pour ceux qui l'ont bien lu, nous continuons à nous situer dans un contexte prudentiel.

A signaler que l'exécution prévisionnelle du budget se situe, bien sûr, à peu près à même hauteur que l'année dernière, c'est-à-dire aux environs de 97 %, c'est vrai pour le budget de 2019.

Les dépenses de personnels : alors là effectivement il y a un point d'inquiétude, d'abord parce qu'il faut appliquer un taux d'évolution de GVT de 1,5 %, et puis il y a aussi une incidence qui est une incidence importante concernant les allocations individuelles de solidarité, puisqu'il y a une augmentation et on se situe à 2,5 % globalement.

Les autres dépenses, vous l'avez compris, et vous l'avez lu, se situent à 1,2 %. Les intérêts de la dette on en parlera tout à l'heure.

Pour ce qui concerne les dépenses de fonctionnement à périmètre constant, sachant qu'il y a eu fusion des trois collectivités et harmonisation, et

l'harmonisation elle été faite par le haut. Donc, cela veut dire que les dépenses de fonctionnement auront une légère augmentation et se situeront à 2,2 %.

Bien entendu, il va falloir rester en deçà d'une augmentation en nous mettant à l'abri d'une sanction qui pourrait être égale à 100 % du dépassement. Mais bien entendu, on est là, on essaye de gérer au plus près, comme on l'a fait d'ailleurs depuis 2016, je l'ai dit tout à l'heure.

Les perspectives d'évolution de la masse salariale, je le dis parce que souvent ça été une question qui revient en commission des finances et puis aussi devant le CESEC, l'évolution de la masse salariale elle serait d'à peu près 5 M€.

Bien entendu, je ne vais pas revenir à la fois sur les négociations qu'il y a eu, le travail en journée continue, l'action sociale, les divers moyens financiers qu'il a fallu dégager, on va passer tout de suite au financement de l'investissement.

D'abord, il faut dire que, j'en ai parlé tout à l'heure, on est dans des résultats qui sont bons et les réalisations 2019, je vous l'ai dit, sont bonnes. La capacité de désendettement, donc, vous la connaissez. Pour 2020, les ratios vont légèrement évoluer, on serait à 16,5 % et on serait à 4,6 années.

Ensuite, la traduction des crédits de paiement pour le budget 2020, normalement on devrait se situer aux alentours de 899 M€, soit une augmentation de 1,5 % par rapport au budget 2019.

L'optimisation des recettes doit rester pour nous une priorité, bien entendu, afin que l'on ait le minimum de recours à l'emprunt.

On peut ajouter, sachant que les dépenses réelles devraient se situer à 899 M€, que sur la base d'une projection de réalisation des investissements de la CDC à hauteur de 280 M€ et d'un taux d'affectation des AP votées sur l'exercice 2019 de 80 %, le stock théorique au 31 décembre 2019 devrait s'établir à 1,349 milliard.

Sur la base d'une projection des crédits de paiement ouverts dans le cadre d'une autorisation d'engagement à hauteur de 488 M€ et d'un taux d'affectation des autorisations de programme votées sur l'exercice 2019 de 90 %, le stock théorique au 31 décembre 2019 devrait s'établir à 209 M€.

Les recettes :

Sur une base vraiment prudentielle, les ressources prévisionnelles hors dette de la CDC émanent à 94 % de la section de fonctionnement, vous avez les chiffres, 6 % de la section d'investissement.

Le hors emprunt et sans retraitement, le montant est de 1,168 milliard. Le montant que je donne est le montant net des prélèvements.

Les recettes, vous le savez, je ne vais pas vous donner le détail, je l'ai fait en commission des finances, en matière de fonctionnement, on a un total de 1,103 milliard d'euros ; en investissement, 66 M€, ce qui donne un total donc de 1,168 milliard d'euros.

La fiscalité, effectivement, c'est à la fois une ressource prépondérante du budget de la Collectivité de Corse, mais c'est aussi une inquiétude et je vais vous dire pourquoi.

Premièrement, les recettes de fiscalité locale sont anticipées à la hausse de 1,2 % pour l'année 2020. On passerait le 461 M€ à 466 M€

Deuxième point, les recettes de fiscalité reversées, après correction des variations du périmètre due à la réforme de l'apprentissage, sont anticipées à hauteur de 2,5 % à 229 M€.

Troisième point, les dotations de fonctionnement après correction de la variation de périmètre due à la réforme de l'apprentissage, + 0,1 %. On est en stagnation à 360 M€.

La structure et la gestion de la dette, et j'en termine :

La dette, j'ai donné le détail en commission des finances, parce que souvent on nous pose la question et j'ai donc anticipé, 63 emprunts pour un montant restant dû de 791 347 000 € répartis en 9 établissements prêteurs.

Au sens de la charte Gissler, charte de bonne conduite, la Collectivité de Corse a une structure d'indexation de 93,7 % sur un risque 1A, c'est-à-dire non structuré.

Pour ce qui concerne les emprunts toxiques, notamment celui dont on a hérité du Département du Cismonte, il a donné lieu et il va donner lieu à des négociations auprès de la SFIL qui a pris la suite de Dexia afin de sécuriser cet emprunt au meilleur prix. Il faut rappeler d'ailleurs qu'il y a eu une procédure contentieuse qui a été engagée par l'ex-Département du Cismonte.

Il faut aussi dire que les échéances de ces crédits sont consignés auprès de la Caisse des dépôts et consignations et les produits structurés classés à risque totalisent un encours global pour une durée résiduelle de la phase toxique, ils sont classés 3E et 6F hors charte.

J'en ai terminé. J'espère ne pas avoir été trop long. Il y a encore beaucoup de choses à dire, mais je crois que le Président va s'en charger.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le conseiller exécutif. Donc, la parole au Président du Conseil exécutif pour poursuivre l'exposé de ce rapport important. Vous avez la parole.

Le Président SIMEONI

Merci, M. le Président de l'Assemblée de Corse.

L'exposé des chiffres, même lorsqu'il est conduit avec esprit de synthèse et clarté, est un exercice qui n'est pas très sexy, mais il est obligatoire.

Le document d'orientations budgétaire est le premier rendez-vous budgétaire qui doit permettre de préparer notre budget primitif et la présentation de notre budget primitif puisque vous savez que la loi impose que le document d'orientations budgétaires soit discuté devant votre assemblée délibérante 10 semaines avant la présentation et le vote du budget primitif.

Le document d'orientations budgétaires a une vocation à la fois technique et politique. Il fait un point global sur la bonne santé ou pas budgétaire de la collectivité qu'il concerne. Il permet de fixer au plan politique les grandes orientations du budget à venir.

Après la présentation synthétique des chiffres qui a été faite, je voudrais en quelques minutes remettre cette présentation et le débat qui nous attend dans une perspective politique essentiellement.

De quoi parle-t-on ? Notre budget sur ses grands équilibres, comment se présente-t-il ?

900 M€ environ de dépenses de fonctionnement, 300 M€ environ de dépenses d'investissement, plus ou un peu plus si l'on peut, étant précisé que la moyenne de réalisé des 3 collectivités ayant fusionné sur les trois exercices précédents est d'environ 270 M€ sur l'année. Donc, notre objectif qui est ambitieux, c'est que la nouvelle Collectivité de Corse, malgré toutes les contraintes et difficultés inhérentes à sa mise en place, à son installation, puisse, hypothèse basse, maintenir sur les premiers exercices budgétaires, un niveau d'investissement au moins équivalent à celui des 3 collectivités ayant fusionné, et hypothèse haute, améliorer le plus vite possible le montant de l'investissement par rapport à l'addition des investissements des 3 collectivités ayant fusionné au sein de la nouvelle Collectivité de Corse.

Comment se construit notre budget ?

D'abord, mais cela n'étonnera personne, dans un contexte global qui est difficile, il est rappelé dans le DOB et je le cite pour mémoire, contexte international que vous connaissez, contexte européen que vous connaissez, contexte français que vous connaissez. Et dans ce contexte français, des relations entre l'Etat et les collectivités locales qui aujourd'hui sont plutôt marquées par un mécontentement des collectivités locales. Même si la CDC, en tout cas en ce qui nous concerne, ne se pense pas comme une collectivité locale, elle reste au sens de la terminologie administrative et institutionnelle, une collectivité locale, avec pour l'essentiel le même type de ressources que des régions de droit commun. Vous savez bien que le contexte actuel est marqué par un désengagement de l'Etat qui est globalement inquiétant partout et qui l'est ici aussi.

Je vais prendre un exemple rapide parce que le document d'orientations budgétaires, c'est aussi un document prospectif. Le PEI va s'achever. Le PEI avait au moins facialement présenté un montant de 2 milliards d'euros ; 2 milliards d'euros, c'était environ la clef de répartition 70/30, qu'on est plutôt sur 60/40 (60 % l'Etat, 40 % la Collectivité de Corse). La programmation s'arrêtera le 31 décembre 2020 et nous allons engager des discussions pour le nouvel instrument appelé à prendre la suite

du PEI. Il faudra définir une procédure, un calendrier et un contenu à ces discussions.

Ce futur programme structurant, l'Etat a annoncé qu'il le financerait à 80 %, ce qui est, là encore finalement une amélioration du taux de participation significative. Tant mieux. Reste à savoir, comment les opérations destinées à être financées vont être choisies puisqu'elles ont une vocation structurante, ces opérations. Première élément.

Deuxième élément, le délai annoncé pour la mise en œuvre du plan est raccourci de façon très significative par rapport au PEI. 20 ans pour le premier instrument, on nous 5 ans pour le deuxième, dont acte.

Troisième élément, et on revient sur le débat budgétaire, le chiffre qui est pour l'instant annoncé officieusement, mais à l'occasion de différentes réunions auxquelles ont participé de nombreuses institutions, le chiffre annoncé par le Gouvernement, la proposition du départ qui est sur la table, c'est un montant total de 500 M€, j'allais dire « 500 M€ seulement ! ».

Lorsqu'on sait ce qui nous attend en termes d'investissements stratégiques structurants, lorsqu'on sait ce qu'il reste à faire dans tous les domaines, on a conscience que, même si nous savons que rien n'est facile nulle part, y compris à Paris, on se rend bien compte qu'il va falloir avoir une négociation, y compris sur ce point-là qui soit une négociation à la hausse.

De la même façon, la construction de notre exercice budgétaire est un exercice aujourd'hui particulièrement contraint, non seulement du fait de ce contexte global, mais également du fait du contrat de Cahors, ce fameux contrat imposé aux régions et aux départements et donc, aussi à la Collectivité de Corse. Ce contrat de Cahors nous impose de construire notre budget à partir d'un seuil que ne pouvons pas dépasser, c'est-à-dire qu'il faut prendre les choses à rebours. Aujourd'hui, le contrat de Cahors qui nous a été imposé nous demande de ne pas dépasser 895 M€ de dépenses de fonctionnement. Si nous dépassons ces 895 M€, nous rentrons dans une logique de sanctions financières et des sanctions financières qui sont très lourdes puisqu'un très faible dépassement entraîne une diminution (une sanction) de 20 M€ pour l'exercice budgétaire suivant.

Donc, il y a à la fois la nécessité de respecter ce cadre très contraint parce que les dépenses de fonctionnement conditionnent aussi, je parle devant des élus qui le savent, mais je parle aussi comme nous le faisons à chaque

fois, à destination de l'opinion publique, nos dépenses d'investissement, notre taux d'épargne brute qui est le signe de la bonne santé et notre capacité à poursuivre la mise en œuvre de notre politique dans les années à venir.

Donc, ce contexte global et contractuellement imposé de ne pas dépasser certaines limites nous impose plus que jamais d'avoir une vision budgétaire prospective et pluriannuelle. Il ne suffit pas de construire un budget qui passe cette année, il s'agit d'anticiper sur l'année n+1, n+2, ce qui va se passer tout en s'assurant que le seuil qui nous est imposé ne sera pas dépassé à chaque fois.

A ce stade des explications, je veux rendre hommage encore une fois à l'administration, au DGS, la DGA, Mme FOLACCI, toutes celles et tous ceux qui ont contribué à l'élaboration de ce document budgétaire au plan technique.

Sur la forme, je pense qu'une fois encore, vous aurez noté quand même le caractère à la fois complet, exhaustif même, extrêmement clair, extrêmement compréhensible. Et je vous renvoie là aussi à d'autres documents, d'autres périodes ou dans d'autres collectivités, y compris sans parler forcément de nous en Corse. On peut comparer avec d'autres documents d'orientations budgétaires sur des collectivités de même strate ailleurs qu'en Corse, je pense que nous avons un matériau qui est de grande qualité et donc j'en remercie vivement l'administration de la Collectivité de Corse.

Vous dire aussi que ce document d'orientations budgétaires est le fruit d'un travail collectif avec des arbitrages qui sont extrêmement douloureux pour l'ensemble du Conseil exécutif.

Nos objectifs sont donc à la fois annuels et pluriannuels : respecter ce plafond de dépenses de fonctionnement d'environ 900 M€ qui nous est dépassé et tout ce qui est décliné derrière, c'est-à-dire avoir un taux d'épargne brute qui soit supérieur aux ratios qui sont posés pour les collectivités locales et également une capacité de désendettement inférieure à 9 ans, 9 ans étant le plafond que là encore, la loi de programmation assigne aux collectivités comme la nôtre.

Vous avez vu dans votre DOB qu'à travers la maquette budgétaire qui est annoncée dans ce document d'orientations budgétaires, la Collectivité de Corse conserverait, y compris en cas de réalisation de la totalité des

budgets, un taux d'épargne brute et une capacité de désendettement qui respectent et qui restent au-dessus des ratios de solvabilité de 12,5 % et au-dessous de la période de 9 années puisque dans la période considérée, nous resterions entre 4 et 6 années pour le désendettement, c'est-à-dire un ratio qui est extrêmement satisfaisant.

Un peu la réponse à ce qui a été dit hier, on fait des choix aujourd'hui qui engagent demain et nous, nous avons cette approche qui est une approche prudentielle, y compris avec une part d'incertitude sur les recettes, sur les investissements réalisés, c'est l'exécution budgétaire, une part d'incertitude qui est aujourd'hui augmentée par rapport à un environnement plus incertain.

Mais globalement nous sommes sur une trajectoire financière qui est une trajectoire financière vertueuse, avec des ratios qui démontrent que le présent et l'avenir de la Collectivité de Corse, en ce qui concerne les grandes tendances budgétaires, sont assurés. C'est important parce que bien sûr que, être un bon gestionnaire, ce n'est pas tout, surtout lorsque, comme c'est le cas de notre majorité territoriale, on se situe dans une perspective de transformation profonde de la société et de mise en œuvre d'un projet politique qui est à la fois un projet politique de rupture, avec un certain nombre de politiques publiques ou de systèmes qui ont été menés jusqu'à aujourd'hui, et un projet politique de construction, *un paese da fà*, même si on sait que le chantier est immense et qu'il prendra du temps et beaucoup d'efforts.

La gestion n'est pas tout ou la bonne gestion n'est pas tout, mais si vous n'avez pas au plan budgétaire un état de santé qui vous permet ensuite de mettre en œuvre les choix politiques que vous avez décidé de former, eh bien vous ne pouvez pas concrétiser vos politiques.

Donc, je dirai que le premier volet de cet exercice-là est aujourd'hui respecté avec des points de vigilance et des points d'interrogation.

Les points de vigilance, c'est par exemple réussir à contenir les dépenses de fonctionnement puisqu'on voit qu'on est quand même au-dessus d'un seuil, en tout cas sur les projections, qui était un seuil dont nous savions qu'il serait probablement dépassé. Ça montre bien qu'on est pratiquement dans un exercice impossible parce que les objectifs qui nous ont été imposés sont pratiquement impossibles à respecter. Donc, point de vigilance de ce côté-là.

Point de vigilance aussi, c'est le corollaire d'une gestion au cordeau des dépenses de fonctionnement pour maintenir le niveau d'investissement le plus haut possible et avoir aussi un fonctionnement de notre administration qui permet, au-delà des projections budgétaires, de concrétiser l'investissement. On verra au moment du compte administratif que nous nous sommes donné les moyens d'être le plus efficace possible malgré toutes les difficultés issues de la fusion. Nous sommes aujourd'hui dans cette perspective-là, point de vigilance d'un côté et également, point d'interrogation. Point d'interrogation parce qu'aujourd'hui, à l'évidence, nous avons un Etat qui se désengage, je l'ai dit, nous avons des dépenses de fonctionnement, y compris dans le domaine social, je me tourne vers Bianca FAZI, c'est un débat qui se déroule à l'échelle française. L'Etat se décharge notamment sur le continent vers les départements, je pense par exemple sur les mineurs isolés, il transfère un certain nombre de compétences sans transférer, vous le savez, les recettes corrélées. Donc, il y a un gap là, qui est un gap mécanique de droit commun qui fait qu'on a de plus en plus de dépenses et on n'a pas de recettes qui viennent compenser ce transfert de compétences. C'est un premier exemple. J'en veux pour preuve, on l'a vu dans le document d'orientations budgétaires, l'explosion des dépenses notamment sur la gestion des mineurs.

Deuxième trait structurant de notre société, le vieillissement de la population qui entraîne aujourd'hui une explosion d'un certain nombre de budgets de l'action sociale et ce d'autant mieux, mais c'est un choix politique que nous assumons, que nous entendons construire des systèmes de solidarité, mais j'y viendrai dans la partie plus politique, parce que nous considérons que la société corse au plan économique, social et culturel doit produire aujourd'hui de la solidarité pour réduire les fractures, qu'elles soient sociales, territoriales ou générationnelles.

Voilà un petit peu au plan technique brièvement rappelés les grands équilibres dans lesquels nous sommes. Nous avons limité les dépenses de fonctionnement, nous allons maintenir, voire augmenter le niveau d'investissement, y compris par rapport au total cumulé des trois collectivités ayant fusionné, ce qui est une forme d'exploit eu égard à la difficulté générée partout par les processus de fusion. Je reviendrai vers vous au moment de la présentation du budget, pour un exercice de budgétaire comparé avec ce qui s'est passé dans les régions de droit commun où un grand nombre de programmes d'investissement ont été suspendus, parce que la fusion impose des mises à niveau qui ne se réalisent pas, y compris deux ou trois ans après.

Aujourd'hui, on est sur une trajectoire budgétaire qui est une trajectoire vertueuse avec, je termine, les derniers points d'interrogation : par exemple les contentieux dont vous savez qu'ils font peser une épée de Damoclès forte au-dessus de notre tête. Je parle des contentieux judiciaires issus notamment de la DSP maritime. Je me retourne un instant vers notre collègue François ORLANDI, ancien président du Conseil départemental, je n'ai jamais douté de votre bonne foi, je l'ai dit publiquement et je le répète aujourd'hui, lorsque vous disiez qu'on s'était engagés du côté gouvernemental à rouvrir une négociation sur la base de ce qui avait pu être fait avec d'autres collectivités. Je vous confirme que malgré cet engagement qui avait été pris vis-à-vis de vous et dont je ne doute pas, je vous confirme, mais vous le savez, que toutes les démarches que nous avons avec M. DARMANIN, avec son cabinet, etc. restent lettre morte et qu'il nous est dit très clairement qu'il n'y aura pas de réouverture dans les discussions et que donc, on va être dans une situation par rapport à l'emprunt toxique qui n'est pas de votre fait là-encore, mais qui pèse aujourd'hui, comme il pesait hier sur les comptes du Conseil départemental, sur les comptes de la Collectivité de Corse. Et l'engagement qui avait été pris vis-à-vis de vous ne sera pas tenu. Nous serons dans une situation qui va nous coûter plusieurs dizaines de million d'euros. Il faut le dire. Ce n'est pas de notre faute, ni de la vôtre, ni de la mienne, mais nous avons à faire avec cela.

Voilà au plan technique ce que je voulais dire en complément de la présentation faite par Jean BIANCUCCI.

Ensuite, très brièvement, au plan politique, qu'est-ce qui vous dit ce document d'orientations budgétaires de la politique menée par le Conseil exécutif de Corse et la majorité territoriale ?

D'abord, la constance d'une vision politique, y compris depuis décembre 2015 et une constance qui n'est pas acquise, y compris dans sa mise en forme budgétaire parce que là encore une fois, je voudrais me retourner vers vous qui êtes des élus, qui connaissez dont la difficulté de la gestion publique, je voudrais vous dire, comme je l'ai dit par exemple au magistrat de la chambre régionale des comptes qui sont venus auditer la CDC, notamment dans ses relations avec les agences et offices, que faire trois mandats, 2 ans + 2 ans et ensuite un nouveau mandat pour celles et ceux qui seront désignés, ce n'est pas comme avoir 6 ans devant soi, en termes de perspective budgétaire, en termes de programmation, en terme de réalité de l'action publique et de sa capacité à se dérouler de façon linéaire, non heurtée dans le temps.

Je veux de le dire aussi et notamment sous le contrôle de celles et ceux qui sont dans l'hémicycle et qui ont eu des responsabilités exécutives, y compris en tant que maires, vous savez bien vous qui êtes maires ou qui l'avez été ou qui le serez, vous savez bien qu'être élu en 2015, si vous êtes maire, avec un mandat de 6 ans jusqu'à fin 2021 et une visibilité de 6 ans, ce n'est pas la même chose que d'être élu en 2015, avec une élection territoriale, qui serait municipale pour un maire, en 2017, avec une fusion au milieu, etc.

Je voudrais rappeler, puisque c'est le moment budgétaire, ce qui s'est passé concrètement, y compris au plan budgétaire pour peut-être relativiser, et là je me tourne vers l'opposition qui formulera certainement un certain nombre de réserves et de critiques sur le document budgétaire, le document budgétaire, il faut aussi le remettre en perspective par rapport à la vie de la Collectivité qu'il concerne.

Je voudrais vous rappeler en un instant ce qui s'est passé.

En décembre 2015, nous avons été élus.

En janvier 2016, nous avons soupçonné, subodoré l'existence d'un trou important que nous avons évalué à 100 M€, un trou qui déséquilibrait totalement le budget de la Collectivité territoriale de Corse à l'époque. Nous avons, avec un vote d'ensemble, majorité et opposition, saisi la chambre régionale des comptes pour attester de la réalité et du quantum de ce trou. La chambre régionale des comptes l'a confirmé, 93 M€, pas 100 M€, elle a retenu 93 M€.

Ce que je veux vous dire, c'est que l'année 2016, la première année du mandat a été consacrée à remettre le bateau Collectivité territoriale de Corse à flot au plan budgétaire.

Année 2017, année de préfiguration de la fusion. C'est un exercice budgétaire 2017, mais la réalité, c'est que l'administration qui prépare le budget sans même parler des élus, est une administration qui est dans une situation de préparation de la fusion avec les groupes de travail, le conseil départemental, etc., de grosses difficultés là aussi, vous le savez, au plan politique pour certaines d'entre elles, et au plan technique.

Juin 2017, les choses s'arrêtent de facto, il y a le mois d'août au milieu, campagne électorale, élections en décembre 2017.

1^{er} janvier 2018, entrée en vigueur de la nouvelle Collectivité de Corse. Travail démentiel pendant les 2 années qui viennent de s'écouler, y compris pour que la Collectivité de Corse fonctionne.

Nous arrivons donc aujourd'hui, début 2020 et c'est la fin de cette remise en situation, ce budget dont nous allons débattre et que nous allons voter ou pas en février, c'est le dernier de la mandature déjà. Il n'y en aura pas d'autres. A partir de l'été prochain, les uns et les autres, pour celles et ceux qui se représentent, mais de toute façon, la Corse sera en situation de campagne électorale.

Voilà aussi en quoi ce calendrier-là ne peut pas être neutre sur la mise en oeuvre des politiques publiques et sur les choix budgétaires qui sont faits.

Je reviens sur le fond des politiques publiques et je termine parce qu'on aura l'occasion d'en parler au budget. Vous avez vu qu'on a remaquetter la présentation autour d'axes qui sont les axes forts de notre politique publique.

Axe 1, construire une société des solidarités ; axe 2, le savoir, la formation, favoriser la transmission des savoirs et l'épanouissement des individus. En fait, tout ce que nous considérons être les piliers de cette société corse qui commence, me semble-t-il et nous semble-t-il, à se construire, que nous voulons continuer à construire dans les années à venir.

Axe 1, construire une société de solidarité ;

Axe 2, favoriser la transmission des savoirs et l'épanouissement des individus ;

Axe 3, faire de la Corse un territoire pionnier en matière de développement durable, de respect de l'environnement et de lutte contre le réchauffement du climat ;

Axe 4, œuvrer en faveur de l'aménagement du territoire ;

Axe 5, améliorer les équipements structurants et l'offre de service ;

Axe 6, impulser le développement économique et soutenir l'appareil productif ;

Axe 7, faire rayonner la Corse dans son espace méditerranéen et européen.

Ça, c'est les grands axes de notre politique publique.

Dans chacun de ces axes, il y a eu aujourd'hui une priorisation et le soutien à deux ou trois axes qui sont des axes forts. Vous les retrouvez dans le document, ils sont présentés, on reviendra dessus, si vous le souhaitez, dans le débat général.

Je vais prendre deux ou trois exemples qui me paraissent importants. J'en prends deux.

Cœuvrer en faveur de l'aménagement du territoire : Il y a eu un certain nombre de règlements structurants qui me semble-t-il, en termes de fonctionnement et en termes budgétaires, ont posé les bases de la construction d'une nouvelle façon de penser la politique publique de la Corse, de la Collectivité de Corse, en faveur des communes, des intercommunalités et des territoires. Le règlement des aides aux communes que vous avez voté à l'unanimité, le règlement sur le logement « *una casa pè tutti, una casa per ugnunu* » et aussi la projection de la lutte contre la spéculation et la politique en faveur du logement, et ses déclinaisons budgétaires avec les augmentations dont nous avons longuement débattu. Ça, c'est le premier exemple.

Deuxième exemple, je vais en parler parce qu'il le faut, c'est la politique des déchets.

Nous, on l'a dit fortement, ça apparaît en filigrane dans ce DOB, ça sera certainement traduit dans le budget dès lors que les engagements corrélatifs auront été concrétisés avec ceux que nous voulons être nos partenaires, c'est-à-dire les intercommunalités. Nous, nous avons des visions globales, vous le savez, de la transformation profonde du modèle de gestion des déchets. Le Conseil exécutif de Corse a fait et fera des propositions, y compris pour affiner ce regard.

Je vais en dire quelques mots.

D'abord, sur le volet interne, c'est-à-dire notre politique propre, sur notre politique propre : il y a un certain nombre de phases qui sont incontournables.

Première phase, et je le dis sous le contrôle de M. SARGENTINI, Président de l'office de l'environnement, dont je salue l'engagement dans ce dossier et je le dis au nom du Conseil exécutif tout entier parce que la question des déchets est une question dont nous parlons et sur laquelle nous essayons d'agir au mieux tous les mardis, lors de notre réunion hebdomadaire pour faire le point et tout le reste de la semaine.

Premièrement, le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas et le prolongement pour un territoire insulaire, le meilleur déchet pour un territoire insulaire, c'est celui qu'on ne produit pas ou qu'on ne fait pas entrer sur le territoire. Ça, c'est le premier axe, ça doit être la diminution des entrants, la limitation de la production des déchets. On peut le faire, y compris à travers des amendements qui pourraient être portés dans le cadre du processus législatif en cours sur la nouvelle loi. Et on peut le faire également à travers un instrument qui existe, à savoir la continuité territoriale.

Le deuxième point, c'est le tri généralisé à la source. Que personne ne vienne, y compris pour des raisons qui seraient d'opportunité, d'opportunisme, voire des raisons politiciennes, que personne ne vienne relativiser l'importance centrale du tri généralisé à la source. Ce n'est pas une option, c'est une obligation portée par la loi française et c'est une obligation portée par la réglementation européenne. Nous pouvons et nous devons faire mieux. Nous l'avons dit, nous le répétons, je le répète aujourd'hui, pour nous l'année 2020 doit être l'année de la montée en puissance du tri généralisé à la source. La CDC mettra les moyens financiers nécessaires en fonctionnement et en investissement.

En investissement, lors de la réunion du 17 décembre 2019 qui s'est tenue à Corte, notamment en présence de Madame la Préfète de Corse, nous avons, François SARGENTINI et moi-même, proposé un plan d'envergure en faveur de la génération du tri. Le principe de ce plan a été validé par les parties prenantes et notamment par l'Etat et par le SYVADEC.

Nous avons dit qu'il fallait mettre les moyens financiers. L'investissement, notamment à travers la mobilisation de la ligne budgétaire PEI et le fonctionnement. Nous prendrons notre part d'effort. Vous le savez, nous avons d'ores et déjà et j'ai écrit au Président de la CAB et au Président de l'intercommunalité de la CAPA, pour leur proposer à l'un et à l'autre une contractualisation sur la généralisation du tri à la source, notamment en matière de biodéchets.

Je suis certain et je ne doute pas un instant que le Président de la CAPA et le Président de la CAB accepteront cette proposition, accepteront que nous travaillions ensemble à cette convention qui peut être signée dans les prochains jours. Elle serait un signe très fort parce que 60 % des déchets ménagers produits par ces deux intercommunalités, si nous avons un engagement fort de tri contractualisé avec des objectifs, avec des moyens et notamment sur les biodéchets, c'est un message important qu'on envoie à tout le monde. Il y aura de l'argent pour le faire, dès lors qu'on est dans un cadre clair.

Troisième point, le surtri. Je vais répondre encore un instant - Jean-Martin n'est pas là aujourd'hui - nous avons acté le principe de deux usines de surtri. Il est écrit dans notre document que nous avons fait voter ici, en 2015, notre plan, nous avons voté en 2018 les deux usines de sur-tri dans la région bastiaise et dans la région ajaccienne sur lesquelles nous avons avancé.

Nous avons dit que nous étions prêts, y compris à travers une modification du plan si nécessaire, à évaluer toutes les hypothèses, y compris de valorisation énergétique dès lors qu'elles respectent le plus haut niveau d'exigence en matière de protection environnementale, de santé publique et dès lors qu'elles sont compatibles avec la politique de tri à la source que nous entendons mener.

Nous sommes prêts à discuter de ça. Ne disons plus aux Corses que la situation de crise actuelle que nous connaissons, serait en tout ou en partie la conséquence d'une crispation de la part du Conseil exécutif. Au contraire, nous sommes engagés résolument de ce côté-là.

Par contre, et en sens inverse, j'aimerais qu'avec la même honnêteté intellectuelle, y compris du côté de l'opposition, on redise ce qui a été dit lors de toutes les réunions que nous avons eues en présence de l'ADEME, y compris en présence des représentants de l'Union européenne, y compris en présence de représentants de l'Etat et de Madame la Préfète, c'est que l'option d'un incinérateur est totalement incompatible, premièrement avec nos objectifs de tri, totalement incompatible avec les exigences actuelles et à venir de la France et de l'Union européenne.

Oui, bien sûr, des incinérateurs continuent à fonctionner ailleurs, souvent dans des conditions très insatisfaisantes d'un point de vue de la santé publique, souvent dans des conditions incertaines au plan économique, précisément parce que le tri progresse et qu'il n'y a plus la place de alimenter.

Donc, disons-le clairement et arrêtons, parce que lorsqu'on continue à soutenir cette thèse-là, y compris avec quelquefois, sans y croire vraiment mais simplement par facilité, pour aller dans le sens d'une opinion publique qui croit que ce problème des déchets peut être géré de cette façon-là. Cette façon-là ne résoudra rien, c'est une voie qui est fermée. La seule voie qui vaille, qui est encouragée, qui est sollicitée aujourd'hui et soutenue financièrement, c'est la généralisation du tri à la source. Nous, nous allons plus loin et nous proposons.

Si on fait tout cela, on arrivera aux centres de stockage et enfin, mais nous aurons l'occasion d'en parler, je pense que notre politique doit avoir une dimension, y compris dans ce domaine-là, qui est une dimension qui nous permet de dépasser les frontières de la Corse et de nous inscrire dans une perspective qui soit à la fois méditerranéenne et européenne. On aura l'occasion d'en parler.

Deux exemples parmi d'autres.

Je vais en ajouter un troisième sur la question du logement parce que le droit au logement est un droit essentiel, partout et ici aussi. Mais la question du logement est aussi une porte d'entrée pour poser la problématique de la dépossession foncière, immobilière et de la spéculation.

Nous voulons plus que jamais, nous, la majorité territoriale, lutter par tous les moyens du droit existants ou à créer, contre les phénomènes de dépossession, de spéculation, de difficulté d'accès aux terres agricoles pour les agriculteurs, de mise en valeur, de lutte contre les incendies, nous voulons le faire et c'est une priorité absolue.

Nous avons commencé à le faire à droit constant. Le dispositif « *una casa pè tutti, una casa pè ognunu* », si les communes et les intercommunalités s'en emparent, si Bastia et Ajaccio concernées par leur cœur de ville, s'en emparent, nous allons pouvoir, à des prix défiant toute concurrence, à des prix très inférieurs à la loi du marché, créer du logement à titre de résidence principale ou à titre locative, dans des conditions énergétiques satisfaisantes en donnant du travail, en redistribuant le flux de la construction, non plus des résidences secondaires, mais des résidences à vocation de résidences principales, y compris dans l'intérieur, y compris dans les cœurs de villes que nous voulons réhabiliter. Ces instruments aujourd'hui existent. A nous de nous en servir et à nous d'aller plus loin, dès cette année,

y compris dans l'évolution des dispositifs législatifs et réglementaires. Nous ferons de ce côté-là un certain nombre de propositions.

Dernier mot. La Collectivité de Corse ne serait rien sans celles et ceux qui travaillent en son sein. Il y a aujourd'hui un certain nombre de difficultés. Il y a au moment où je vous parle des menaces ou des risques de tension sociale, voire de grève. Je le sais, j'en ai conscience et croyez-moi, j'ai la volonté, elle a toujours existé, elle est réaffirmée aujourd'hui, de m'impliquer y compris à titre personnel pleinement pour régler ces problèmes, en concertation avec le DGS et dans la discussion avec les organisations syndicales.

Je voudrais vous dire deux choses.

Premièrement, et c'est le document budgétaire que vous avez sous les yeux, j'ai parlé tout à l'heure de points de vigilance, des dépenses de fonctionnement notamment, et au sein des dépenses de fonctionnement, des dépenses salariales.

Aujourd'hui, les dépenses salariales augmentent. C'est une évidence Elles augmentent du fait de facteurs mécaniques, je pense au GVT par exemple, et elles augmentent aussi du fait d'une politique sociale que le Conseil exécutif de Corse a proposée et que l'Assemblée de Corse a validée. Une politique sociale dont je m'enorgueilliss et dont nous pouvons nous enorgueillir collectivement qu'elle soit mise en place. Que ce soit sur le régime indemnitaire, que ce soit sur l'organisation du temps de travail ou sur l'action sociale de la CDC qui est sans doute la plus complète qu'une collectivité, aujourd'hui, puisse proposer en France, nous avons fait beaucoup dans la concertation avec les organisations syndicales et cela a un coût budgétaire qui est un coût assumé. Ça, c'est la première chose que je voulais dire.

La deuxième chose, c'est qu'il y a certainement encore beaucoup à faire. Beaucoup a été fait. Il y a des interrogations légitimes, il y a aussi à un moment donné des différences d'appréciation entre les organisations syndicales et l'administration. Je suis quelqu'un qui est totalement ouvert au dialogue, et ce dialogue va se poursuivre et se renforcer. Mais il faut aussi entendre qu'on ne peut pas, par facilité ou par démagogie, dire oui à tout. Ce n'est pas possible. Ce n'est pas possible dans une logique, y compris d'équité et une logique sociale qui n'est pas une logique de dire oui, y compris à des choses par exemple illégales. On ne peut pas dire oui à tout, y compris pour

des raisons budgétaires. Je ne proposerai jamais aucune économie budgétaire sur la qualité du service public, sur la présence de la Collectivité de Corse dans les territoires, sur la nécessaire capacité de la Collectivité de Corse à exercer pleinement ses compétences et à mettre en œuvre les politiques publiques dont nous nous sommes dotés.

Quatrièmement, je ne remettrai jamais en cause les conditions légitimes de travail et de qualité de vie au travail des agents de la Collectivité de Corse. Mais d'un autre côté, je ne cautionnerai pas le maintien ou la mise en œuvre de systèmes qui seraient des systèmes illégaux ou injustifiés.

Le chemin, il est clair, c'est celui qui est proposé aux organisations syndicales et à l'ensemble des fonctionnaires et agents de cette Collectivité. Oui, nous voulons que vous soyez placés dans les meilleures conditions pour travailler et ce n'est pas seulement les conditions de rémunération. Je crois qu'il faut aussi se rappeler qu'il y a les conditions de travail, les conditions matérielles, il y a la vision que nous avons de l'évolution, y compris au plan immobilier de notre CDC, la logique d'équité territoriale. Il y a la qualité de vie au travail, il y a les souffrances inhérentes à un processus de fusion et nous nous sommes dotés d'un certain nombre de moyens spécifiques pour suivre, accompagner et faire reculer ces sentiments objectifs ou subjectifs. Il y a la formation qui est un enjeu essentiel de valorisation.

Il y a les efforts qu'on a faits d'ores et déjà pour tout le monde, y compris pour certaines catégories et ça a un coût budgétaire. Je veux en parler et je terminerai par-là, sur les ATTE parce que les efforts doivent être faits proportionnellement plus pour celles et ceux qui en ont le plus besoin. Les ATTE, les anciens personnels ATOS ont été transférés depuis plus de 10 ans, 15 ans même, de l'Etat vers les collectivités locales. Vous le savez, il n'y a jamais eu d'alignement de leur statut et de leur rémunération sur la fonction publique territoriale historique. Ça n'a été fait nulle part, sauf dans une région. Ici, la Collectivité de Corse l'a fait.

C'est un travail que nous avons commencé avec M. PELLEGGRI, DGS de la CTC auquel je rends hommage et que je salue s'il nous écoute. C'est un travail qui a été continué sous l'autorité de Jean-Louis SANTONI. Nous l'avons mené à bien et aujourd'hui, la rémunération des ATTE, non seulement les titulaires, mais aussi les contractuels, eh bien elle est alignée progressivement sur la fonction publique territoriale, avec une augmentation sur une fiche de paie en net de 250 € minimum qui a commencé

le 1^{er} septembre. C'est une concrétisation visible, directe d'une politique sociale que nous assumons et que nous revendiquons pleinement.

Voilà ce que je voulais vous dire à propos de ce document d'orientations budgétaires.

Le Président TALAMONI

Merci, beaucoup, M. le Président du Conseil exécutif.

Avis oral de la commission des finances.

Mme Anne TOMASI

Un avis favorable, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Très bien.

La parole est à qui la demande sur ces orientations budgétaires. M. ORLANDI a la parole.

M. François ORLANDI

Merci, M. le Président.

M. le Président, vous avez fait une longue présentation détaillée, intéressante, ambitieuse, que l'on peut partager, de ce document d'orientations budgétaires, dont je rappelle qu'il est une étape de la vie financière d'une collectivité comme la nôtre. C'est une étape qui n'échappe à personne. On y voit et vous nous les avez livrées avec beaucoup de précisions, des données financières et comptables. C'est aussi et peut-être surtout le moyen de soutenir le sens que l'on veut donner à l'action et vous l'avez fait avec beaucoup de conviction.

Comme souvent dans nos débats, il y a la lecture des éléments factuels et l'interprétation politique qu'on peut leur accorder.

Dans ce document pour lequel je salue à mon tour le travail des auteurs, tout comme je salue le travail et l'écoute des personnels cadres et non cadres lorsqu'on a la nécessité de les solliciter, on aura remarqué,

M. le Président, l'évocation d'un cadre contextuel qui va de l'Europe au cadre national et les perspectives qui sont envisagées.

Je vais contenir mon propos à un modeste regard attentif, certes, sur les données financières avec quelques éléments qui concernent les ressources humaines.

Nous partageons tous ici la volonté d'appréhender la gestion de la Collectivité de Corse au service de la population, de nos agents, de nos partenaires que sont les communes et les intercommunalités mais aussi, faut-il le rappeler, dans l'intérêt de créer les meilleures conditions de dialogue, que ce soit avec l'Etat ou avec les institutions européennes.

Cependant, pour revenir sur les données factuelles, quelques chiffres.

La trajectoire : en 2020, des recettes réelles de fonctionnement qui vont augmenter de 12 M€, soit un peu plus de 1 %, 1,09 % ; des dépenses réelles de fonctionnement qui vont augmenter de 23 M€, soit de 2,55 %. On voit déjà, on comprend qu'il y a un effet ciseaux dont le montant s'estime à un peu plus de 13 M€.

2021, recettes réelles de fonctionnement, -13 M€, -1,17 % ; dépenses réelles de fonctionnement, +11 M€, +1,18 %. Là encore, l'effet ciseau se fait sentir, -2,35 % avec une épargne brute qui va baisser de 24 M€ et une dette qui va augmenter de 45 M€.

Toujours dans des données brutes, les recettes réelles de fonctionnement en 2022 augmenteront encore a priori de 11 M€, toujours 1,92 %. Les dépenses réelles de fonctionnement d'un montant équivalent, 1,27 et là encore, la dette augmente de 66 M€, 7,89 %.

L'épargne brute augmente de 1 M€, 0,63 %, à comparer avec les 7,89. On voit que notre besoin de financement augmente de manière assez conséquente, plus de 4,5 %.

Au-delà des chiffres, on constate depuis 2019 une prospective d'augmentation des dépenses d'investissement de 287 à 316 M€, soit à peu près +30 M€.

Ces dépenses restent figées en 2020 alors que la dette augmente et passe de 775 M€ à 902 M€, donc +184 M€.

L'évolution de la dette sur 3 exercices est de plus 23 %. Vous soulignez l'amélioration de notre capacité de désendettement, mais elle passe de 4 ans en 2019 à un peu plus de 6 ans en 2022. Si on devait utiliser les chiffres pour illustrer, on dirait que notre capacité de désendettement a baissé de près de 50 %, voire un peu plus, même si, convenons-en, elle reste en dessous des seuils critiques.

Avec une augmentation de la dette de 111 M€ entre 2020 et 2022, on est en droit de s'interroger, M. le Président, sur cette évolution compte tenu que les dépenses resteront figées. Est-ce qu'on ne s'expose pas au risque d'augmenter la dette pour en rembourser une partie ?

Vous êtes, et j'en conviens, héritier de situations antérieures des autres collectivités, héritier également de la situation de la Collectivité territoriale de Corse, puis de la Collectivité de Corse, si l'on englobe les 4 années d'exercice de responsabilité et vous constatez que la réalisation de la totalité des budgets entraînerait, compte tenu du taux d'épargne et de la capacité de désendettement, une sortie des ratios. Pour les années à venir, le risque existe.

Des dépenses d'investissement qui restent figées, des recettes d'investissement qui n'augmentent pas en 2021 et en 2022. Là encore, un effet ciseau avec une dette qui, malgré 162 M€ de capital remboursé, entre 2019 et 2022, continue de devenir préoccupante.

Autre sujet de préoccupation, et pardonnez-moi d'intervenir sur des sujets qui sont techniques et pas forcément très digestes, mais ça fait également partie de la vie de la Collectivité, donc autre sujet de préoccupation, les engagements pluriannuels. Là encore, vous pouvez convoquer l'héritage du passé, mais malgré les bonnes intentions, s'est-on rapproché de la volonté louable de toiletter les AP ? Le résultat qui apparaît ne donne pas une indication très claire en ce sens puisque je crois qu'on a toiletté à peu près 4 % des AP.

Au rythme actuel, on peut imaginer, et sans créer d'AP supplémentaires, ce qui est tout à fait impossible, le temps qu'il faudrait pour liquider la totalité du stock, à savoir 15 ans. Je sais que l'exercice est particulièrement difficile, je m'y suis essayé moi-même lorsque j'étais en

responsabilité de l'Exécutif, et ça ne se décrète pas d'un coup de baguette magique. Il y a un certain nombre de facteurs qu'il faut prendre en compte qui rendent l'exercice difficile.

De plus, avec une épargne brute qui s'affaiblit malgré les bons taux affichés (et je disais que les chiffres, on peut les interpréter de différente manière), le recours à l'emprunt qui représente la moitié de nos recettes réelles d'investissement en 2020 devient la recette d'investissement de référence. On passe de 90 M€ en 2020 à 109 M€ en 2021 et à 114 M€ en 2022 a priori.

D'où viendra le salut, et là on n'est plus sur des éléments purement comptables ? Est-ce que nos rapports avec l'Etat, et vous en avez donné une illustration tout à l'heure qui n'est pas là pour nous rassurer, nous permettraient d'espérer de ce côté-là ? Je dois avouer que d'autres signes et peut-être même les termes du préambule ne sont pas forcément là pour favoriser une amélioration de ces rapports que je déplore comme nombre d'entre nous.

Entre 2019 et 2022, on aura donc remboursé 162 M€, mais on aura emprunté a priori 184 M€. Donc, les ratios sur lesquels on s'appuie et que l'on met en évidence lorsqu'ils sont favorables, eh bien ils se profilent de manière dégradée.

On peut aussi s'interroger sur le contenu des dépenses d'investissement. Vous avez beaucoup insisté sur l'investissement. S'agit-il des dépenses qu'on peut inscrire au chapitre 21 et au chapitre 23 (celles que tout le monde connaît) ou d'un ensemble moins identifié de dépenses dans lequel on inclut la fameuse neutralisation, je rappelle 100 M€ par an, c'est quelque chose qui pèse.

Concernant donc les autorisations d'engagement, l'analyse présentée est faite au 31 octobre 2019. On constate une très forte augmentation par rapport à 2018, notamment dans les services généraux. Si on se projette à la fin de l'année 2019, on voit que l'augmentation atteint des taux assez impressionnants.

Les explications qui sont données tiennent à l'évolution d'un certain nombre de dépenses qui sont liées bien sûr à la fusion des collectivités, à l'harmonisation d'un certain nombre de process, on a parlé d'informatique, de téléphonie, d'entretien des bâtiments. On n'a pas beaucoup parlé de

l'incidence liée aux dépenses de personnel, même si l'on sait qu'elles sont particulièrement lourdes et pour certaines, même contraintes.

Pour résumer en quelques chiffres à propos des autorisations d'engagement, au 31 décembre 2017, et vous me corrigerez si c'est une mauvaise lecture : en 2018, 194 M€ ; en 2019, 208 M€ supplémentaires. On aurait aimé quelques précisions sur ces doubléments en deux ans.

Au niveau des recettes, 94 % sont des recettes de fonctionnement, 6 % des recettes d'investissement hors emprunt.

La fiscalité hors emprunt représente 60 % de nos ressources. Nous avons, et vous l'avez signalé dans votre intervention, M. le Président, des débats avec des arguments vertueux. Nous ne perdons pas de vue que des orientations excessivement restrictives nous exposeraient à une forte diminution, alors que nos besoins en dépenses de fonctionnement notamment, ne cessent d'augmenter.

La fiscalité locale directe qui évolue de 3,5 %, était plutôt favorable, mais en l'état on peut espérer au mieux une stabilité et même anticiper une diminution, ça fait partie de ces contraintes qui nous sont imposées mais que l'on doit, néanmoins prendre en compte.

La fiscalité indirecte, elle peut nous interpeller, diminution des droits de mutation, enfin pour l'instant nous sommes sur prospective positive, mais qui risque donc de diminuer, ils représentent 79 M€, ils ont doublé en 6 ans. Et là encore, compte tenu de certaines orientations politiques, et j'en partage nombre d'entre elles, une réflexion sur ce type de recettes doit impérativement s'inviter au débat.

Donc, répondre aux besoins certes, mais comment orienter les politiques publiques, avec une réduction des dépenses de fonctionnement, même si certains secteurs, et vous l'avez souligné, ne méritent pas de souffrir de ces réductions, il faut néanmoins avoir la possibilité de trouver d'autres recettes, lesquelles ? Le débat d'orientation budgétaire aurait pu, peut-être, ouvrir quelques pistes.

Dans ce même type de recettes, droits sur les tabacs, excédents de l'OTC, il y a un risque de régression des montants perçus ; mis à part, le constat qu'envisage-t-on ? On constate donc que la fiscalité indirecte nationale, TVA, DGD, DGF de péréquation, qui aura augmenté de 11 M€ sur

deux exercices, ainsi que d'autres recettes constituent une participation particulièrement substantielle de l'Etat, auxquelles on peut rajouter la DGF, la DCT et d'autres contributions pour arriver donc à 360 M€ de recettes et pour l'ensemble de la fiscalité directe et indirecte, 466 M€.

La solidarité nationale ne nous oublie pas toujours autant que ça.

La dette : la dette, elle est de 791 M€, au 31 décembre 2019. Il faut prendre en compte 182 M€ d'emprunts garantis, tout ça c'est pour les relations, je dirai, financières qui peuvent être établies avec les établissements financiers, 82 M€ sont envisagés en 2020, 836 M€ au 31 décembre 2020 sont à prévoir ; sur les même rythme, un peu plus de 900 M€ en 2021 et toujours sur le même rythme, on pourrait arriver à 968 M€ en 2022.

Donc, les dépenses réelles d'investissement n'augmentent pas pendant 3 ans, mais vous prévoyez, si on compte bien, plus de 300 M€ d'emprunt contre un peu moins de 130 M€ de remboursement de capital et un endettement supplémentaire de 177 M€.

Il reste donc les emprunts toxiques du Conseil départemental de Haute-Corse que vous avez évoqués, et je vous remercie de l'avoir fait de la manière claire et objective que vous avez présentée. En effet j'ai hérité de ces emprunts, et je ne jetterai pas la pierre à ceux qui les ont contractés, parce que comme d'autres collectivités sur le plan national, on aurait pu s'engager et j'aurais pu m'engager aussi sur ce qui était présenté comme une espèce de produit miracle. Vous avez signalé que nous avons engagé un contentieux, que ce contentieux visiblement prospère encore, en tout cas il n'a pas été abandonné de la part de la Collectivité. Et si, je le déplore profondément, l'Etat n'a pas respecté les engagements qui étaient les siens par la voix de ses ministres, de régler les emprunts toxiques du département de Haute-Corse, comme s'il s'était engagé à le faire, eh bien, j'espère comme vous, comme nous parce que c'est l'intérêt de la Corse, qu'une issue favorable pourra être trouvée dans les meilleures conditions.

Mais, vous l'avez compris, le constant ne nous rend pas forcément très optimistes, les dépenses de fonctionnement augmentent plus rapidement.

L'emprunt, là encore, on s'interroge ou on peut s'interroger sur la finalité, ou en tout cas la stagnation, des investissements, est-ce que son orientation ne serait pas tout à fait celle que l'on pourrait souhaitée.

Vous avez évoqué les effectifs, vous nous avez promis un rapport précis sur le sujet au mois de février, alors je ne doute pas, M. le Président, de votre volonté de maîtriser de la meilleure des manières ce lourd chapitre, nous savons les contraintes qui pèsent. En attendant donc ce rapport promis pour le mois de février, nous constatons, sauf erreur, que le nombre de postes pourvus au 31 décembre 2018 était de 4 138 pour passer à 4 255 à la fin du mois 2019. Vous aviez dit, au moment des débats du budget primitif, que si on embauche c'est qu'il y a des besoins, je vous l'accorde.

Avec les mêmes observations qu'hier, et si vous me permettez, je ferai une petite parenthèse sur l'échange d'hier, avec une humble recommandation : faites confiance aux agents qui sont en place, je sais que vous le faites, mais ça doit être ressenti de manière beaucoup plus large.

Vous voyez, M. le Président, vos prédécesseurs avaient probablement aussi des besoins, on les taxait facilement d'embauches politiques, alors qu'elles étaient tout autant des embauches nécessaires.

La parenthèse sur l'échange que nous avons eu hier, et pour lever tout malentendu ou tout quiproquo, vous soulevez, non sans une sympathique malice, à travers une réponse à la question orale que j'avais posée, les embauches qui avaient été faites au département 2B au cours de l'année 2017. D'abord, je veux dire que ma question, et je m'en excuse, ou je demande plutôt de m'en excuser puisque l'on ne s'excuse pas soi-même, si je n'avais pas été clair, elle ne parlait pas d'une création de 150 emplois de manière réelle, je vous disais qu'en juillet 2017, nous nous étions étonnés de l'ouverture de 150 postes, et vous nous aviez donné les explications nécessaires pour que l'on entende l'organisation, je dirai, administrative en termes de RH, qui était prévue.

Non, ma question hier, elle était toute simple, elle avait pour intention de rappeler, si besoin en était, qu'il y a en interne un nombre d'agents suffisamment important, et un nombre d'agents suffisamment qualifiés pour répondre aux besoins de la Collectivité. Et, je vous demandais s'il était possible de connaître le nombre de postes qui avaient été proposés aux candidatures internes, combien de postes avaient été répondus à ces candidatures internes et lorsque ça n'était pas le cas, quels étaient les postes qui avaient été recrutés en externe. Il n'y avait aucune mise en cause et je veux que ce malentendu soit levé parce que je connais aussi votre rectitude en

matière de gestion des ressources humaines, et je pense que cela méritait donc d'être précisé.

Alors vous avez dit... mais la presse n'est peut-être plus là, aujourd'hui la presse régionale s'est fait l'écho justement de votre réponse, et elle mérite des clarifications de ma part. Vous avez dit : « le Département de Haute-Corse, dont on avait plutôt salué sur les dernières années, la rigueur de gestion, a embauché 40 personnes », ce n'est pas ça, le Département de Haute-Corse a embauché sur 2017 des personnes qui ont choisi, qui ont opté pour le statut de la fonction publique territoriale, mais qui travaillaient déjà pour la Collectivité, je pense notamment aux personnels des MDPH. Le Département de la Haute-Corse a intégré dans le cadre de la résorption des emplois précaires, des agents qui travaillaient déjà dans la collectivité, qui sont devenus des agents titulaires. Et, à la marge, comme vous nous l'avez démontré, le Département de la Haute-Corse a embauché des personnels qualifiés. Nous avons organisé les concours d'assistantes sociales ; la Conseillère exécutive en charge du pôle social sait combien ces postes-là étaient nécessaires. D'autres personnes spécialisées dans l'accompagnement social et solidaire ont pu également rejoindre la Collectivité.

Vous avez bénéficié, et c'est tant mieux, d'une amélioration du statut des médecins, que nous n'arrivions pas à recruter parce que leur statut n'était pas à la hauteur de la charge, c'est fait aujourd'hui et c'est très bien.

Je rappelle enfin concernant les effectifs, que nous nous étions engagés, les uns les autres, dans le cadre des recrutements, à favoriser les mutations internes entre collectivités. Certains l'ont fait, vous l'avez fait pour des postes d'encadrement, je l'ai fait pour des postes de catégories C et je crois que c'était respecter tout simplement la parole qui a été donnée.

Donc, je termine et je veux fermer cette parenthèse, les chiffres que moi je retiens, c'est que je suis arrivé aux responsabilités au Département où il y avait 1 450 postes ouverts, aux alentours de 1 200 postes pourvus, un peu moins je crois, et je l'ai quitté avec une trentaine d'emplois en moins. Politiquement, je vous confirme, ça n'est très porteur, mais j'ai au moins la conscience d'avoir géré la Collectivité avec la rigueur nécessaire et notamment celle du passage à la Collectivité unique.

Je rappelle que dans ces statistiques, vous vous étiez réjouis au moment du compte administratif 2018, d'avoir ramené vous-même les effectifs de 4 167 à 4 138 et je rappelle qu'au 31 août 2019 on était plutôt

à 4 255. Vous voyez, là encore, les chiffres peuvent être interprétés et illustrés de manière différente des situations.

Enfin, en évoquant les perspectives d'évolution de la masse salariale, vous avez insisté, souligné, l'incidence du régime indemnitaire, je rappelle que c'est ce qui arrive à toutes les collectivités, et le poids que tout cela va représenter, le RI et le GVT, dans ce travail particulièrement difficile qui est mené avec l'ensemble des organisations syndicales, et je crois qu'à ce titre, je salue le volume du travail et les personnes qui sont engagées, et je souligne aussi la difficulté de l'exercice.

La création de la collectivité unique nécessite, et nous le savons tous, une harmonisation des statuts, ça fait partie donc de ces difficultés. Cela a un coût, et une augmentation mal maîtrisée de ces charges, rendrait l'équilibre précaire. Je vous le dis, moi je veux croire à votre rigueur en la matière, je rappellerai qu'en 2017 la chambre régionale des comptes a insisté sur la nécessité de contenir ces charges sous peine d'obérer gravement la capacité d'investissement et de fragiliser la situation financière de la Collectivité de Corse.

Ces préconisations sont-elles suivies ? Je l'espère, en tout cas j'espère qu'elles le seront même si les chiffres quelquefois nous laissent à penser qu'il y a quelques difficultés à les suivre.

Pour conclure, M. le Président, je reprendrai quelques termes de votre propre conclusion, à travers laquelle vous avez parlé d'une trajectoire vertueuse, je crois qu'ici nous voulons tous partager une trajectoire vertueuse. Je dirai qu'à la lecture de ce document, ce sont de bonnes intentions qui sont affichées, mais qu'il manque peut-être de la stratégie, et en tout cas, des moyens pour les obtenir, en tout cas pour réaliser ces bonnes intentions, et il eut été utile que, de manière plus claire peut-être, on définisse des pistes qui rattraperont le déséquilibre que l'on va malheureusement subir entre les recettes et les dépenses de notre Collectivité.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue. Donc, la parole est à qui la demande ? Donc, Anne TOMASI vous avez la parole.

Mme Anne TOMASI

Je vous remercie, M. le Président.

Dans un premier temps, je voudrais féliciter le Conseiller exécutif BIANCUCCI et le Président du Conseil exécutif pour leur présentation.

Donc, ce n'est pas une surprise, on constate une baisse des recettes reversées par l'Etat, ça faisait déjà quelques années que nous voyions se profiler cette dynamique. Comme l'a dit le Conseiller exécutif BIANCUCCI, il n'y a eu aucun accompagnement financier de la fusion, il y a eu plusieurs marqueurs indiquant que l'Etat ne nous apporte pas tout le soutien que nous pourrions espérer. Mon collègue Petr'Antò TOMASI hier nous l'a fait remarquer concernant toujours plus de blocages sur nos marges de manœuvre. À titre d'exemple, nous nous réjouissons pour les ménages, de la disparition de la taxe d'habitation, mais en remplaçant cette source de ressources par de la TVA, l'Etat en profite pour geler l'évolution, nous montrant par là que pour eux, il n'y a pas de petites économies.

Le recul sur la parole donnée concernant les emprunts toxiques, les recettes, comme l'a dit le Président de l'Exécutif, sur les mineurs non-accompagnés qui ne suivent pas l'évolution des chiffres. Enfin, ce sont tout autant de petites économies pour l'Etat, mais les petits ruisseaux faisant les grandes rivières, ça commence à se voir sur notre budget et donc sur nos orientations budgétaires.

Au-delà de ça, la baisse des recettes reversées dénote, à notre sens, d'une certaine forme de paradoxe dans le comportement de l'Etat, il impose d'une main aux collectivités une stratégie très stricte en termes de maîtrise des dépenses, mais de l'autre il diminue la part de taxe reversée pour garder une plus grosse part pour lui.

Une fois ce constat établi, deux choix s'offrent à nous : ou on réduit l'investissement au minimum, ou on trouve un moyen de maintenir l'investissement sans mettre pour autant en péril la santé financière de notre Collectivité.

Ce moyen c'est le recours à l'emprunt que vous nous proposez. Il ne met pas en péril notre santé financière puisque notre capacité de désendettement est toujours largement inférieure au seuil d'alerte.

Mais ce choix doit impérativement être accompagné de deux mesures indispensables à notre sens. Tout d'abord, une maîtrise stricte des dépenses, notamment les dépenses de fonctionnement, et nous sommes heureux de voir que c'est une des orientations générales qui nous est présentée ce matin. Mais également la recherche de nouvelles sources de recettes, notamment les fonds européens dont nous devons impérativement maximiser l'utilisation à travers les nouvelles programmations en cours d'élaboration. Bien entendu, l'idéal serait de maîtriser nos recettes fiscales, toutes nos recettes fiscales, et c'est ce nous permettrait l'autonomie que nous appelons de nos vœux depuis de nombreuses années.

Concernant les orientations politiques qui nous sont proposées, nous constatons en toute logique, une continuité des politiques votées par notre Assemblée, notamment ces derniers mois : l'accès au logement, la maîtrise du foncier, la solidarité, le social, la langue, l'aide à l'entrepreneuriat pour développer l'économie Corse en sortant du tout tourisme ou de la construction des résidences secondaires. Nous voyons quels sont les thèmes et les politiques importants pour notre majorité, même si nous le verrons mieux, nous en sommes sûrs, au moment des arbitrages du BP, nous saurons alors nous en féliciter avec plus de précisions.

En conclusion, nous souhaitons aujourd'hui nous réjouir de voir que les orientations que vous nous proposez aujourd'hui sont conformes aux engagements que nous avons pris auprès des Corses quand ils nous ont élus et nous vous en remercions.

Le Président TALAMONI

Merci, chère collègue. Y a-t-il d'autres demandes de prises de parole ? Vous avez la parole.

M. Pierre GHIONGA

Je serai bref.

M. le Président, le débat d'orientations budgétaires est un exercice toujours particulier, puisqu'il permet de réaffirmer ses ambitions et de trouver des boucs émissaires pour expliquer le retard de réalisation. Vous l'avez très bien fait, M. le Président, et je vous en félicite. Vous avez replacé votre projet dans le contexte financier français et européen, vous avez rappelé l'héritage

que nous vous avons laissé, et que j'assume, mais vous en laisserez aussi, bon ou mauvais, l'avenir nous le dira.

On ne peut pas dire que ce DOB, à mon sens, soit très innovant. Il s'agit, comme dans toutes les collectivités, d'un catalogue à la Prévert, sans originalité. Je prends comme exemple le développement durable que vous érigez en priorité comme axe n° 3, mais à mon sens, si on le met en priorité, ce doit être le squelette de toutes ces politiques, le développement durable, il ne doit pas être marginalisé, il doit être le squelette de toutes les politiques.

Je vais prendre quelques exemples simples aussi qui m'ont titillé, qui ont titillé mon intérêt, c'est le choix de l'emprunt comme outil de gestion : même si les capacités de remboursement sont bonnes, je reste circonspect sur le long terme parce que, à mon sens, je ne l'ai pas vu dans le document, peut-être que je me trompe, mais cet emprunt n'est pas destiné à de grands investissements structurants et c'est ce qui m'inquiète.

Je n'ai toujours pas eu la liste du personnel que j'ai demandé depuis 2 ans, alors qu'est-ce qu'il y a ? Pourquoi ? Qu'est-ce qu'il y a à cacher ? Des choses ? Je ne sais pas, je m'interroge... Ça fait 2 ans que je la demande, je ne l'ai pas.

Concernant la langue corse, je suis un peu déçu, je l'avoue, il y a des moyens mis, mais c'est une vision simplement axée sur l'enseignement, je dis que c'est une vision MGEN, sans faire de publicité. Par exemple, il n'y a pas d'effort sur l'emploi de la langue corse dans l'entreprise, j'aurais aimé que l'on conditionne les aides données aux entreprises à l'utilisation de la langue corse, qu'on dise l'utilisation de la langue corse pour les employés, c'est 30 % en plus ou 20 % en plus, je n'en sais rien.

Cet outil-là, je ne le trouve pas, je pense que ça aurait été bien qu'il soit mis en place par une majorité nationaliste.

Sur les déchets, je suis d'accord avec vous, M. le Président, tout à fait d'accord, vous ne serez pas étonné, moi je suis sur votre philosophie avec un petit détail, je pense qu'il nous faut les 2 centres d'enfouissement quels qu'ils soient, pour avoir un laps de temps, de 4, 5 ans, pour mettre en place votre politique.

Ensuite un dernier détail qui va vous faire rigoler, vous parler d'aménagements aéroportuaires, il y a un aérodrome méconnue, c'est

l'aérodrome de Corte, qui était prévu pour accueillir la base de Tracker, très importante pour la lutte contre les incendies, je parle de l'Australie, il faudrait rallonger la piste de 200 mètres.

C'est tout, voilà M. le Président ce que j'avais à dire.

Le Président TALAMONI

Merci. C'est donc Xavier LACOMBE qui va prendre la parole.

M. Xavier LACOMBE

Merci, M. le Président.

J'espère que nous retrouverons sur une ligne budgétaire, au budget 2020, l'allongement de la piste de l'aérodrome de Corte pour accueillir la base des Tracker, ce que nous souhaitons.

Très rapidement, sur le fond et la forme, présentation du DOB, exercice budgétaire 2020, suivi du budget, une présentation à deux voix : une première voix, je dirai, assez monocorde, je ne voudrais pas faire outrage à M. BIANCUCCI, mon collègue, ce n'est pas méchant du tout, mais surtout la lecture d'une fiche technique. Et puis, une autre voix beaucoup plus politique, où je n'ai pas trouvé le Président de l'Exécutif très positif dans ses premiers propos, un peu plus lorsqu'il dresse son bilan, mais il répète plusieurs fois, je crois trois fois, des points de vigilance et des points d'incertitude. Donc, là-dessus nous sommes d'accord et je crois que nous pouvons l'être.

Sur la page 11, sur la présentation de ce document de manière globale, assez précis, je ne sais pas s'il est vraiment exhaustif, parce que je trouve à la fois qu'il manque des choses et j'ai relevé quelques erreurs, mais je voudrais quand même saluer le travail de sa présentation, quelques erreurs en page 11 puisque nous sommes attachés, nous Conseillers territoriaux, j'ai échangé avec mes collègues, a priori nous n'aurions pas tout à fait tous le même document. Moi, j'ai un document qui n'est pas tout à fait le même dans la production, y aurait-il eu un couac ? Je n'en sais rien.

Mais, page 11, puisque nous avons lu attentivement et relu, il y a une petite coquille au troisième paragraphe, « permettant », « permet », ça serait bien de relire, c'est un document très important, et de le présenter de manière à éviter toute coquille, c'est toujours plus agréable.

Page 17, j'ai échangé avec les services, le ratio de désendettement si négociation avec la SFIL a eu lieu, donc il y a, là-aussi, une erreur dans le tableau, on passerait d'un ratio de désendettement de 4,8 à 5 années en 2022, à vrai ça serait à peu près en 2020.

Donc, des imprécisions encore une fois, qui peuvent être corrigées, c'est un peu dommage parce que quand on se réfère à ces ratios dans un document, c'est important d'avoir le juste prix.

En investissement, je ne vais pas revenir et je crois que mon collègue François ORLANDI l'a très bien fait, sur les dépenses de fonctionnement, la dette. Mais en investissement, on est toujours dans un ratio, M. le Président de l'Exécutif, qui n'évolue pas, qui ne s'améliore pas. Même si on a pour ambition de 316 M€ pour se maintenir, dans le cas où tout se réaliserait, et je pense encore une fois, qu'on va afficher un montant d'emprunt qui sera revu à la baisse au BS, ça c'est une pratique, nous la connaissons. Mais encore une fois, je suis persuadé, mais nous sommes effectivement dans un document prospectif que nous ne réaliserons pas. Mais le ratio reste toujours soit, en gros, approximativement 78 % en fonctionnement et 22 % en investissement, à un delta près. Donc, je peux dire aujourd'hui très clairement et très tranquillement, on n'investit peut-être pas moins, mais on n'investit pas plus maintenant qu'auparavant.

Sur les recettes, j'entends fustiger de toute part, et même dans la présentation en introduction nationale, tous les mots d'oiseaux contre l'Etat. Effectivement, ça va être difficile, il y aura des baisses de recettes, il faudra peut-être réfléchir de manière plus précise, mais que ferions-nous si nous n'avions pas les dotations d'Etat ?

Quant aux recettes fiscales et sa dynamique, quand nous regardons de plus près, la dynamique la plus importante est bien celle des deux ex-départements, et non celle de la Collectivité. Donc, nos recettes aujourd'hui proviennent bien de la dynamique fiscale de nos deux ex-départements en majorité, et je peux le prouver en donnant les chiffres.

Page 18, il nous était annoncé en 2018, entre 30 et 50 M€ de DCT (dotation de continuité territoriale), aujourd'hui dans la prospective, on parle dans un premier temps de 20 M€ et in fine, peut-être à 10 si tout se passe bien.

Donc, encore une fois, de bonnes intentions, des chiffres, un affichage, mais la réalité est tout autre... C'est inscrit dans le document, M. le Président de l'Exécutif, j'ai lu ce que vos services ont produit.

Pour revenir aux AP/CP, je m'en référerai tout simplement à l'avis du CESEC, nous l'avions demandé, redemandé, un travail a été fait, un effort a été fait, certes aujourd'hui il faut en convenir, il doit être insuffisant, même si dans ce document budgétaire, les ratios, les indicateurs sont, de ce qui nous est présenté, on peut dire, convenables, acceptables et en deçà des ratios limites qui ont été fixés, en deçà ou au-delà, on peut en discuter, c'est la façon dont on voit les choses.

Si aujourd'hui on se réfère à nos ratios, c'est vrai qu'il n'y a pas d'inquiétude particulière. Mais j'ai un peu de mal à comprendre que les choses aillent mal, qu'on fustige les uns et les autres, et de l'autre côté qu'on dise : aujourd'hui financièrement, ça va. Moi, ce que je dis très clairement, c'est que nous empruntons une trajectoire qui n'est pas des plus vertueuses puisque nous évoluons sur une prospective de 4 ans, jusqu'en 2022, sur une dégradation de nos ratios, ça se dégrade, ça ne s'améliore pas et ça ne se maintient pas, c'est encore affiché dans le document.

En ce qui concerne justement les autorisations de programme, dans les différents domaines, on peut regretter, encore une fois, mais c'est plus le libéral régionaliste social qui parle, que l'action économique ne soit pas plus soutenue.

De même, je le dis, que n'apparaît dans ce document aucune politique sur la programmation, et je dirai, le plan 2020 ou *l'acqua linda di a Corsica*, où je ne sens vraiment pas la volonté de vouloir impulser une dynamique dans ce domaine. Alors peut-être que cela se traduira un peu mieux lors du budget, nous attendons, nous l'espérons. Je crois qu'on en a beaucoup parlé : réchauffements climatiques, situation du développement durable, donc je suis dans l'attente de cela. D'autant plus que parallèlement avec l'élaboration du PADDUC, la défense des ESA, on n'arrose pas avec du soleil, on arrose avec de l'eau, peut-être faudrait-il organiser un voyage ou missionner, le Président de l'office hydraulique, il n'est pas là, en Israël, où nos amis sont les pionniers dans ce domaine et on a beaucoup de leçons à recevoir. Moi je serai partant pour savoir ce que l'on peut faire. Mais aujourd'hui, si l'on veut atteindre cette autonomie alimentaire dont vous vous êtes fixé l'objectif, il faut certes protéger les terres, mais avoir de quoi arroser.

Et, ce n'est pas le cas au vu de l'évolution de la distribution de l'eau brute, l'eau agricole, même si des efforts, je dois le reconnaître, ont été faits.

Voilà un peu ce que je voulais dire de manière globale.

Sur la problématique des déchets. Si l'honnêteté intellectuelle, M. le Président, doit être de mise, je voudrais qu'elle le soit de bout en bout. Ci vole à parlà franca, rappelez-vous les oppositions catégoriques après les propositions de la CAPA de l'unité de surtri, que nous avons proposée à l'initiative de la CAPA, qui a été multipliée par deux avec celle de la CAB, il y avait quand même des oppositions, des réticences. Bien sûr, tout le monde est d'accord sur le tri et tout le monde est favorable, et nous savons qu'il faut passer par là, d'ailleurs le déploiement du porte-à-porte, je crois que tout le monde s'y emploie, si ce n'est que j'avais toujours alerté, et je vous avais alerté publiquement, sur la difficulté à le mettre en pratique, le temps qu'il faut et surtout le coût, pour avoir des effets.

Alors le tri, nous partons de loin. Encore une fois, je ne vais pas taper un peu plus sur nos prédécesseurs, ce n'est pas le but, mais il y a un héritage, mais à un moment donné, il faut prendre les bonnes décisions au bon moment. Donc aujourd'hui, les deux unités de tri, de surtri ou unités de centre de tri et de valorisation.

Opposition aussi sur la valorisation énergétique, et vous l'avez évoquée, mais il y avait une opposition sur cette valorisation de manière catégorique, encore une fois. Et, vous savez très bien que s'il n'y a pas de valorisation énergétique, nous n'aurons pas les financements, notamment de l'ADEME. Donc, certes on ne va faire n'importe quoi dans des conditions acceptables en termes de santé publique, et je m'en réfère aux médecins, bien sûr comme tout le monde, nous nous préoccupons de la santé publique.

Ceci dit, ça sera la possibilité de sortir de cette impasse, je reviens sur Pierre GHIONGA qui dit : « mais ces centres d'enfouissement, dans 4 ou 5 ans », oui, c'est un minimum, mais ces 4 ou 5 années et les 3 au 4 que nous avons passées, dans quelles conditions ? Une succession de crises. Mais aujourd'hui, même si tout va à peu près bien, c'est la crise des déchets. Je dis tout va à peu près bien, nous n'avons pas trop de poubelles dans les rues, peut-être que je ne vois pas la Haute-Corse de la même façon, mais du moins dans la Corse-du-Sud. Je parlerai peut-être un peu plus du sud, vous parlez suffisamment de la Haute-Corse, permettez-le moi, M. VANNI... Je peux me

déplacer de temps en temps en Haute-Corse, et souvent à Corte, au SYVADEC, mais en Corse-du-Sud, globalement les choses vont.

Mais nous continuons à emballer, et aujourd'hui même les sites n'ont pas de stockage des déchets mais des balles sont saturées, aujourd'hui il y a 250 balles sur le site de Saint-Antoine qui ne sont pas évacuées, qui auraient dû l'être. Et je vais le dire, M. le Président de l'Exécutif, et j'en assume pleinement les propos, aujourd'hui nous sommes presque tous dans l'illégalité, communes, intercommunalités et autres, nous avons des autorisations, les conventions sont passées avec le SYVADEC jusqu'au 31 décembre, il me semble que nous avons dépassé, nous sommes aujourd'hui le 10 janvier, et on continue à emballer et à stocker.

Alors, je ne sais pas comment nous allons nous en sortir, à la fois de cette crise, à la fois de cette impasse, mais surtout financièrement, M. le Président. Vous avez annoncé un plan Marshall, alors moi je suis un peu surpris de ce plan Marshall, parce que ça n'a que le nom, parce que Marshall, lui, c'est un programme de prêts pour les pays européens pour la reconstruction après la deuxième guerre mondiale. Donc, je ne sais pas si on va avancer des choses et les intercommunalités vont rembourser, je ne sais pas si c'est vraiment ça, nous rembourserons avec des taux de tri élevés, peut-être... Mais peu importe.

Mais aujourd'hui, pour vous donner un seul exemple, et je l'avais dénoncé, et je l'avais mis en garde, non pas pour contredire, mais pour alerter, ça coûte trop cher aux intercommunalités, nous n'y arrivons plus, elles n'y arrivent plus, elles sont saturées financièrement pour d'autres raisons aussi : transferts de compétences qui ne sont pas suivis d'accompagnement financier, je le dis sans détour ; GEMAPI et autres, puisqu'on doit prélever la taxe GEMAPI... Mais aujourd'hui, ne serait-ce que pour la CAPA, c'est 3 M€ en plus d'un budget à l'autre, 3 M€ pour le budget environnement supplémentaire, voilà ce que ça coûte à la CAPA.

Donc, financièrement, M. le Président de l'Exécutif, nous allons avoir à un moment donné, une grosse difficulté, au niveau des intercommunalités, je suis très inquiet et je pense que c'est plus ou moins général. Ce transport, ces balles, ces presses, tout cela coûte de l'argent et aujourd'hui nous ne tiendrons plus et nous ne pourrons plus tenir.

Au-delà de ça, ce n'est pas une situation tenable pour la Corse parce qu'il faut voir les conditions, et je voudrais saluer toutes les personnes du Cap

Corse au Sud qui travaillent dans certaines conditions, et notamment les personnes qui travaillent auprès des presses à balles, avec les difficultés que l'on peut connaître, parce qu'il faut se déplacer sur ces sites et savoir dans quelles conditions ils travaillent. Moi je voudrais les saluer, leur dire un grand bravo, un grand merci pour que le reste des Corses puissent marcher dans les rues de manière à peu près normale, alors peut-être un peu moins dans certaines rues que d'autres, mais je voudrais vraiment les saluer, parchè ci vole à esse è ci vole à fà la, a vi dicu, surtout quand il pleut et qu'il fait froid et quand il y a les pannes et qu'il faut actionner la presse de manière manuelle (enfin ils ne poussent pas la presse, mais ils appuient sur le bouton de manière manuelle). Donc, moi je voudrais leur rendre vraiment un véritable hommage.

Donc, on est dans une situation critique. Le but aujourd'hui n'est pas de se renvoyer la balle, c'est le cas de la dire, c'est d'essayer d'avancer, de trouver des solutions et d'aller le plus vite possible avec le concours de l'ADEME, de l'Etat, peu importe, mais trouvons, prenons les décisions, trouvons une issue, on ne pourra pas tenir.

Voilà cette politique des déchets, je tenais quand même à insister là-dessus pour dire que la situation est véritablement grave.

Ensuite, c'est vrai, il est écrit dans ce document, 17 des intercommunalités ont signé la convention-cadre, M. le Président, c'est vrai ! Mais combien ont décliné ? Ce n'est pas fini. Donc une année s'est écoulée, donc encore une fois des difficultés. Quand je lis dans ce document, je suis un peu stupéfait : « identifier les nouveaux terrains susceptibles d'accueillir les futurs centres », non pas d'enfouissement, mais de stockage. Combien de temps cela va prendre ? Je ne vois pas d'issue, M. le Président de l'office de l'environnement, cette fois-ci.

Je vais continuer pour sortir des problèmes déchets. Vous l'avez évoqué lors de votre présentation, la provision sur les contentieux, ne sommes-nous pas en deçà de ce que devrions faire ? Je sais que vous en êtes conscient, c'est difficile de faire mieux, mais si un jour la juridiction se prononce, qu'allons-nous faire ?

Je ne reviendrai pas sur la dette qui augmente.

Voilà un peu mes propos dans le désordre, mais je voulais m'exprimer là-dessus avec toutes les inquiétudes, non pas pour accabler, puisque nous sommes ici pour prendre acte du document d'orientations

budgetaires, mais pour alerter encore une fois et vous dire, M. le Président, malgré les efforts, malgré le travail, nous sommes loin du compte et nous ne sommes pas encore au rendez-vous et vous le disiez si bien, il y a encore beaucoup de choses à faire.

A strada hè longa per un paese da fà, è mi dumandu se ùn ci vole micca à riccumincià a strada. Vi ringraziu.

Le Président TALAMONI

Merci. C'est M. CECCOLI qui a demandé la parole et il l'a.

M. François-Xavier CECCOLI

Merci, M. le Président.

Je vais essayer d'aborder ce DOB d'une manière un peu complémentaire de mes autres collègues. Je crois que les différents orateurs ont très bien présenté des aspects totalement complémentaires, notamment François ORLANDI qui nous a livré un exposé extrêmement méticuleux et sérieux comme à son habitude.

Alors je voudrais d'abord, pas tout à fait comme Xavier, mais je pense qu'on est dans le même esprit, féliciter les services pour la qualité du document qui nous a été fourni et surtout la synthèse dont il a fait preuve, c'est-à-dire qu'on a un document qui ne fait pas plusieurs centaines de pages et qui va à l'essentiel, et ça c'est précieux quand on essaye de cumuler plusieurs activités, donc je commencerai par cela.

Ensuite, j'ai plusieurs points à aborder, je vais le faire aussi de manière un peu anachronique. La première, on ne reparle pas forcément des choses qui sont passées, mais je vais le faire, c'est l'occasion, c'est le DOB, c'est l'occasion de parler d'avenir, c'est l'occasion de parler de passé, moi je voudrais revenir un moment sur la fusion. Aujourd'hui, ça fait deux ans, je pense qu'il y a beaucoup de gens qui y ont cru, il y a d'autres personnes qui n'y ont pas forcément cru, ça s'appelle la démocratie, et je vais parler des gens comme moi qui étaient très inquiets sur cette fusion, aujourd'hui je vais vous dire ce qui à mon avis fait qu'on peut le demeurer.

D'abord, je dirai que structurellement, c'est une fusion qui est très compliquée. Alors, on a vu pour ceux qui ont lu la presse nationale ces

derniers temps, que c'est un échec à peu près partout en France, quand on regarde les objectifs qui étaient ceux de la fusion au niveau de la loi et quand on regarde les résultats aujourd'hui, force est de constater que si on est un peu objectif, on ne s'y retrouve pas. Et j'ai envie de vous dire, M. le Président, que c'est un peu pareil pour nous, on a créé un supertanker, alors le supertanker il a une aire extraordinaire, il est difficile à conduire, à piloter, que ce soit vous ou que ce soit un autre, et je ne suis pas certain que dans l'intérêt des Corses, ce méga outil, soit le meilleur outil pour le servir, ça ne met pas en cause vos capacités à le diriger, ça met en cause la structure de ce qui a été créé.

Deuxièmement, humainement, là encore ça s'engagera que moi, mais je vais prendre le contre-pied de mon ami Xavier, et moi je vais parler de la Haute-Corse : je pense que cette union, cette création, cette fusion elle s'est fait en partie en défaveur de la Haute-Corse et plus particulièrement de Bastia.

J'en veux pour preuve, quand on peut discuter avec certaines personnes, alors je ne prétends pas avoir consulté tout le monde, et vous allez sans doute me donner les contre-exemples qui vont bien, mais quand on passe à la Coupole on sent quelque part des gens un petit peu désabusés, on sent aussi un pouvoir qui, ce n'est de votre fait, c'est encore structurel, mais les services ne sont jamais aussi efficaces qu'auprès du Président et auprès du politique, que moi je ressens, comme peut-être d'autres, plus proches d'Ajaccio qu'ils ne l'étaient. Je ne pense pas que c'était le but, mais c'en est quand même une conséquence qui me paraît évidente.

Et, je terminerai, sans polémique encore, sur cette partie fusion, sur ce que j'appelle la proximité et j'ose le dire, je pense que la population corse a eu à souffrir en matière de proximité des services qui ont pu être à l'œuvre à une époque. Et, ce qui me désole un petit peu dans ces décisions, c'est que si on pouvait partager, je le comprends, que certains outils ne fonctionnaient pas bien, peut-être que ce n'était pas forcément la faute que des outils, peut-être qu'il fallait un peu de temps pour les rationaliser.

Et aujourd'hui, moi je fais partie des gens qui pensent que la proximité qui avait lieu avec les conseils généraux, les conseils départementaux par suite, elle s'est un peu dilapidée et j'en veux pour preuve aussi certains maires qui ne savent pas forcément où aller taper à la porte et pour lesquels, vous pardonneriez leur grand âge, Ajaccio c'est loin et un aller-retour sur Ajaccio, ce n'est pas comme un aller-retour sur Bastia.

Et donc, je voulais vraiment vous sensibiliser sur ce sujet-là parce que je pense que vous allez nous démontrer, et vous avez raison en partie, les points positifs de cette fusion, et moi je voudrais vous alerter sur les points qui aujourd'hui restent des points compliqués.

Un deuxième propos sur les déchets. Alors M. le Président, dans cette affaire de déchets, on se retrouve sur beaucoup de choses, c'est ça le pire, c'est qu'encore une fois, contrairement à nos collègues et je respecte leur vision parce qu'on est dans des sociétés complémentaires, on ne peut pas dire que certains détiennent la vérité et d'autres sont des incompetents, mais nous, nous ne sommes pas sur la vision de l'incinérateur. Nous pensons que cette vision a eu un rôle, elle a existé, mais nous pensons que la vision d'avenir c'est vraiment ce système d'augmenter le tri, de mieux trier, c'est deux sites de sur-tri.

Mais malheureusement, et je pense que vous n'en disconviez pas, il faut aussi aujourd'hui stocker ou enfouir. Et c'est ça finalement le maillon manquant de ce que nous espérons parce que bien sûr que nous sommes avec vous, comme vous le dites souvent à *fianc' à voi*, pour que le taux de tri augmente, pour que la valorisation et pour que ce cercle vertueux se passent. Mais force et de constater qu'aujourd'hui le compte n'y est pas sûr, comme le disait Xavier, comme on les appelle « centres de stockage » ou un peu plus de manière véridique « centres d'enfouissement », même si c'est un peu moins, comme vous le disiez, sexy. C'est une affaire compliquée.

Alors, je pense vous connaître un petit peu maintenant, j'apprécie votre volonté de dialogue, votre volonté d'essayer de trouver des solutions qui vont dans le bon sens, et c'est tout à votre honneur. Mais là, en matière de stockage, j'ai plutôt envie de prendre comme modèle un fameux Anglo-saxon qui s'appelait Winston Churchill et qui disait, je reprends l'intégralité : « du sang, du labeur, des larmes et de la sueur ».

Ce que je veux vous dire, M. le Président, c'est que ça ne se fera pas sans maux, ça ne se fera pas d'une manière forcément que conciliante, ça devra se faire dans le respect des procédures, de l'environnement, de tout un chacun, mais j'ai bien peur que pour arriver à créer le chaînon manquant, il va falloir effectivement du sang, le labeur vous en avez, des larmes et de la sueur. Si on veut arriver à un outil qui fonctionne, il va bien falloir en passer par là.

Donc voilà mon propos, en vous redisant que nous sommes en phase avec le plan, nous sommes un peu plus circonspects sur la manière d'y arriver, en déplorant bien sûr que certains centres aient été fermés, je ne vais pas rebondir sur certaines polémiques, mais je pense que si on avait proposé une vision à ces centres en disant : écoutez, il y a le couloir, vous verrez dans 10 ans, c'est la fermeture assurée, mais là on a fermé et maintenant on ne sait plus trop quoi faire. Donc, j'espère qu'on va trouver une issue, mais ça semble compliqué.

Je terminerai, ça ne vous étonnera pas, et j'espère que ça montrera lors de mon passage, une particularité sur l'agriculture. Je reviendrai un peu sur ce qui est présent au niveau agricole dans votre document, avec juste un petit regret : en faisant référence à la PAC, et vous aviez eu là-aussi, je pense que c'est tout à votre honneur, l'intelligence d'inviter quelques sommités en matière de PAC qui nous ont exposé un peu ce que pourrait être l'agriculture de demain, je ne retrouve pas forcément dans ce document, ce que j'appellerai de manière vulgaire, le Bio, c'est-à-dire l'évolution vers moins de glyphosates, l'évolution plus saine vers plus de bio.

Vous parlez des jeunes agriculteurs, et ça c'était mon deuxième point, et je vous en félicite, j'en félicite également le Président de l'ODARC, il est indispensable d'avoir une vraie politique sur ces jeunes qui arrivent, qui ont, et ça c'est un changement notable depuis ces 15 dernières années, il y a une vraie volonté de s'installer et de travailler, donc il faut leur fournir des moyens. La PAC devrait nous permettre d'y répondre, je pense que nous aussi nous avons quelque chose à faire pour cela. Et donc, j'insiste, je reviens sur la notion de bio et de transition, on parle d'environnement, on parle de respect des populations, on parle aussi de santé des agriculteurs, il ne faut pas oublier que les principaux concernés, c'est avant tout eux. Et je pense que si la Collectivité de Corse faisait sienne un certain nombre de sujets qui permettraient là-aussi peut-être d'apporter notre pierre à l'édifice sur cette évolution saine, je n'oublie pas que la Corse est sans doute un des territoires à la pointe là-dessus, je parle simplement de l'action de notre Collectivité qui pourrait se voir un peu plus incitative. Merci.

Le Président TALAMONI

Merci cher collègue. J'espère que nous ne sommes pas tout à fait dans les circonstances qui avaient suscité ces mots de Churchill, parce que la

sueur je veux bien, si on peut éviter le sang et les larmes, ce n'est pas plus mal. Voilà.

Il y a avait Guy ARMANET qui avait demandé la parole et il l'a.

M. Guy ARMANET

Merci, M le Président. On va essayer d'éviter le sang et les larmes, mais on va essayer de remettre un peu les choses en perspective.

Tout d'abord, je tenais, bien évidemment, comme tout le monde, à m'associer aux remerciements des différentes présentations qui ont été faites et, bien évidemment aux services pour le travail effectué.

Pour essayer de reprendre les choses dans l'ordre, j'ai envie de vous dire qu'il y a des indicateurs dans un budget qui sont, bien évidemment, clés et qui indiquent non seulement la trajectoire immédiate, mais la trajectoire future et à venir.

Pour l'immédiateté des choses, si je m'en réfère aux chiffres, et tout le monde peut avoir une interprétation différente, mais dans l'état actuel des choses, la Collectivité de Corse affiche un taux d'épargne brute à 16,5 %, qui est un ratio bon, il faut se le dire, un très bon ratio et une capacité de désendettement, même s'il y a quelques virgules à la marge d'erreurs qui ont été relevées par Xavier LACOMBE, mais qui se situe quand même dans un ratio de désendettement qui reste dans la norme. Alors, bien évidemment, que la trajectoire, et le Président l'a rappelé, et on peut avoir quelques inquiétudes comme tout le monde, tout un chacun ici peut avoir quelques inquiétudes sur la manière dont les choses vont se passer plus tard.

Alors on a ici et là, expliqué que le gouvernement se désengageait, dont acte, et le Président de l'Exécutif a rappelé, à juste titre, que les négociations qui doivent s'engager avec le gouvernement, donc ça veut qu'il y aura bien évidemment des discussions qui vont s'engager, les 500 M€ qui sont promis, je l'ai entendu dire, que les négociations devront se faire, et on ose l'espérer, à la hausse. Et, il y a trois axes majeurs que nous devons travailler avec l'Etat, la neutralisation de certaines dépenses, ça rentre aussi dans le droit-fil de ce que nous devons faire, ce fameux contrat de Cahors qui nous amène à 895 M€ de fonctionnement et cet équilibre budgétaire qui doit être garant de l'avenir et de ce que nous devons y faire.

En termes d'investissement, lorsqu'on dit « un investissement identique », ça veut dire que ce qui s'est passé a bien été réalisé et que les 316 M€, même si on les reporte et qu'ils vont être abondés par un emprunt, quoi qu'il en soit les réalisations sont là, elles ont bien été faites pour l'année qui vient de s'écouler.

On peut avoir, et François ORLANDI, l'a eue, une réflexion sur les AP. Mais il a dit aussi en même temps, je ne transforme pas ses propos, mais il est là pour en attester ou pas, il a bien expliqué la difficulté, et ce sont ses propos, de l'exercice qu'il a eu à gérer au Conseil départemental de Haute-Corse, et qu'effectivement nous avons à gérer aussi ces AP à la Collectivité de Corse, puisque maintenant elles sont toutes dans le même panier et qu'il est très difficile de les diminuer même si le travail a démarré. Et, personnellement, je considère qu'il doit non seulement continuer, mais voire s'accroître. Mais la gestion de cette affaire-là est extrêmement difficile.

Je voudrais mettre l'accent aussi sur les recettes qui vont manquer à terme à la Collectivité de Corse et qui nous amèneront à essayer d'en trouver d'autres, je suis assez d'accord avec vous, la suppression de la taxe d'habitation, vous l'avez dit, les différentes taxes que le CD 2A, le CD 2B pouvaient amener. On a parlé de la fiscalité du tabac, je rappelle quand même qu'aujourd'hui la fiscalité du tabac, c'est quasiment 90 M€ de recettes fiscales qui rentrent annuellement à la Collectivité de Corse. Et, il faudra avoir dans un coin de notre tête que le manque à gagner risque non seulement d'être d'une vingtaine de millions d'euros, donc ce n'est pas neutre. Et, quoi qu'il en soit, si demain on devait dans le même processus qui a été fait au niveau national par le biais d'un contrat d'avenir, un contrat d'avenir corse viendrait aussi déséquilibrer les choses.

Donc, il est véritablement important de s'y pencher et de regarder sur les années à venir comment les choses peuvent s'équilibrer.

Enfin, pour passer de la partie technique à la partie politique, Président, vous avez fait état d'une stratégie qui me semble bien établie puisque vous l'avez définie en trois axes forts.

Le premier qui consiste à dire : l'aménagement du territoire, et personne ici ne pourra démentir les mesures que nous avons mises en œuvre, que vous avez développées, qui est le règlement des aides aux communes, et « *Una casa per tutti...* ». Je crois que les communes vont pouvoir s'emparer véritablement de ce sujet-là. Et, de pouvoir le contractualiser

directement avec la Collectivité de Corse pour faire avancer les choses sur leur territoire.

Le deuxième point qui est certainement le point le plus épineux aujourd'hui, et Xavier LACOMBE à souhait l'a décrit, je ferai probablement une autre lecture. Effectivement lorsque l'on parle d'environnement, lorsque l'on parle de déchets, la crise actuelle nous ramène à la dure réalité du terrain et des centres d'enfouissement, et de tout ce qui peut se construire autour.

Je vois, à juste titre et avec plaisir, que le Président a rappelé et notamment sur trois points très précis, la diminution des déchets rentrants, et essayer de ne pas les produire serait déjà une bonne chose, et où nous avons des moyens et nous allons nous y attacher.

Le tri en porte-à-porte et la généralisation du tri. Lorsque l'on parle de tri en porte-à-porte, moi j'aurais envie de vous dire, il n'a de sens que si on y retire les biodéchets. Si on n'y retire pas les biodéchets, vous comprendrez bien que vous pouvez faire tous les tris que vous voulez, à l'arrivée les choses vont se compliquer fortement.

Alors derrière, plan Marshall ou pas, sang ou larmes ou pas, je crois qu'il est important que la Collectivité de Corse se positionne, et j'invite le Président de l'Exécutif, et je sais que ça sera fait dans l'esquisse du budget primitif que nous aurons à travailler assez rapidement, que les moyens seront mis pour que effectivement les intercommunalités puissent s'emparer de cette thématique-là, et au-delà des intercommunalités, les maires. Les maires des communes aujourd'hui ont un rôle majeur à jouer et je ne vais pas faire référence au conférencier ERCOLINI que nous aurons dans nos murs ce week-end, qui dit tout simplement et très justement, « qu'avec nos deux mains, on peut arriver à dissocier les choses très rapidement et au sortir de nos poubelles respectives chez nous ».

Donc il est clair que ce sujets-là on doit s'en emparer, on doit y mettre les moyens financiers et on doit, si on en est convaincu, travailler dans cet axe-là pour qu'on y arrive.

Alors oui, vous parlez de la temporalité et je vous rejoindrai sur ce point-là, le Président a expliqué qu'il y avait d'autres axes à développer. La temporalité en matière de déchets, je crois qu'il n'est jamais bon de dire : « à tel horizon nous allons y arriver ».

Je crois qu'il est important de dire : l'axe majeur, si c'est le tri à porte-à-porte, nous devons y aller, nous devons mettre les moyens et nous devons nous engager dans cet axe-là et pas un autre axe. Ce sont mes convictions profondes. Et, plus nous avançons sur le sujet et plus je me rends compte que lorsque les choses s'aménagent comme elles doivent le faire sur le territoire, eh bien les gens trient, on n'est pas moins respectueux qu'ailleurs, les gens le font régulièrement et ils le font bien.

Donc, à partir de là je crois que la puissance publique doit s'engager sans faille là-dessus. Et pour reprendre les propos du Président, il a bien évidemment expliqué le tri en porte-à-porte et il a aussi expliqué qu'il y avait une possibilité de sur-tri qui était en route du côté d'Ajaccio, et du côté de Bastia.

Donc, vous ne pouvez pas effectivement nous faire ce procès-là, vous avez dit vous-mêmes tout à l'heure : « il y avait des difficultés à... », nous les avons surmontées tous ensemble et aujourd'hui nous allons dans cet axe-là, pour essayer de faire les choses au mieux et le plus rapidement possible, même si la temporalité n'est pas bonne.

On a évoqué le terme d'usines multifonction, parce que le sur-tri ça peut être une porte d'entrée, mais il faut y voir aussi une transformation à terme parce que ce sont des usines coûteuses, très coûteuse, pour pouvoir y affiner le tri des plastiques, le tri du verre, des emballages, etc. Je crois qu'il faut qu'on s'installe véritablement dans cet axe-là. Et, je crois aussi qu'il ne faut surtout pas commettre l'erreur d'opposer les choses en termes de gestion de collecte. On ne doit surtout pas opposer les choses, on doit essayer de les faire fonctionner au mieux, au plus juste pour essayer d'arriver à nos fins et le plus rapidement possible.

Alors après vous avez dit aussi : ça coûte cher. Effectivement, on peut penser que ça coûte cher, la collecte sélective est une collecte de substitution. Lorsque nous collections hier quasiment 6 jours sur 7 des ordures ménagères, aujourd'hui nous collectons le lundi les emballages, le mardi les biodéchets, le mercredi les OMR, le jeudi à nouveau les biodéchets et le vendredi les emballages. Alors, il n'est pas nécessaire de faire de la pédagogie, je crois que tout le monde a compris comment ça fonctionnait, mais il est besoin de le rappeler et je ne vois pas où est-ce que ça coûte plus cher.

Ce qui nous coûte cher aujourd'hui, c'est la gestion que nous en avons qui n'est pas forcément sereine en termes de prospective et en termes de gestion. Mais quoi qu'il en soit, je crois qu'on doit se retrousser les manches, on doit aller discuter avec tout le monde pour essayer de faire comprendre que nous avons un passage, et tout le monde l'a évoqué, de 3 à 4 ans. Je n'aime pas parler de temporalité dans les déchets, donc je ne me risquerai pas sur le sujet.

Je crois qu'il est important que l'on remette cela au cœur du débat et que l'on essaye de faire avancer les choses tous ensemble, c'est important de le dire.

Donc, Président, nous avons pris acte que le débat d'orientations budgétaires avait fléchi différentes problématiques qui peuvent garantir beaucoup de choses pour un avenir immédiat. Nous sommes satisfaits de cette présentation. Merci.

Le Président TALAMONI

Merci. Romain COLONNA pour le reliquat.

M. Romain COLONNA

Reliquat de 10 minutes à peu près, Président ?

Le Président TALAMONI

Reliquat de 9 minutes.

M. Romain COLONNA

Merci, vous êtes précis, ça fait plaisir !

On a pour habitude de dire, et c'est répété dans le DOB en préambule, qu'un document d'orientations budgétaires est à la fois un document technique et politique. J'ai la naïveté de penser qu'il ne faut pas forcément les opposer, que le technique nourrit le politique et inversement.

Mais pour débiter mon propos, je rappellerai les trois piliers de la partie technique, les trois points qui sont avancés dans le DOB.

Premièrement, la présentation des engagements pluriannuels ;

Deuxièmement, la structure et la gestion de la dette ;

Troisièmement, la structure et l'évolution des dépenses de personnel et les effectifs correspondants.

Je voudrais faire quelques remarques au niveau de ces trois points techniques. La première, je le dis presque avec une certaine forme d'émotion, je ne sais pas si on a tous pris conscience ici, nous prenons acte du dernier document d'orientations budgétaires de cette mandature. Il y aura un autre exercice budgétaire qui interviendra, mais pour trois mois. Je le disais un peu avec une pointe d'émotion, je me rappelle comme si c'était hier matin, notre entrée dans cet hémicycle. Il faut qu'on en prenne tous conscience, c'est-à-dire que la matière financière pluriannuelle budgétaire qui est difficile, elle s'est faite dans un laps de temps extrêmement réduit avec des contraintes. Je ne les mobilise pas en termes d'excuses, mais on ne peut pas non plus les passer sous silence. Un mandat qui n'aura même pas fait 6 ans, interrompu par trois élections et une fusion, à un moment donné, on doit tous l'avoir en tête.

Je voudrais remercier à mon tour les services pour le travail remarquable qu'ils ont effectué et les différents orateurs. Certains nous ont présenté et fait des interventions extrêmement chiffrées ; je ne vais pas m'astreindre à ce travail, il y a des spécialistes ici de la matière financière.

Je crois qu'il faut aussi tenir un propos qui parle, sans faire offense à personne, au commun des mortels et ne poser qu'une seule question à l'issue de ce débat d'orientations budgétaires : sommes-nous depuis 2017 pour ne pas retenir la mandature 2015, sur un cycle qui est rigoureux, qui est vertueux ou qui est soutenable ? Employez l'adjectif que vous voulez, on répond soit par oui, soit par non. Et nous, vous l'aurez bien compris, du côté de « Femu a Corsica », on répond aisément à cette question, à savoir : oui, nous sommes sur un cycle budgétaire rigoureux, soutenable, voire même vertueux dans beaucoup de cas.

Je disais qu'il ne fallait opposer la question technique à la question politique puisque là, on n'a pas une réponse technique au budget ou aux affaires de la Corse, on a une réponse qui est profondément politique. Pourquoi ? Parce qu'à partir de 2015, pour ne pas dire avant, mais 2015 lorsque nous sommes arrivés aux responsabilités, nous avons toujours fait de l'assainissement des finances publiques, des deniers publics, de l'argent des Corses et de la Corse, faut-il le répéter, un objectif politique prioritaire.

Je vous repose la question, sommes-nous sur cette trajectoire d'assainissement des finances publiques ? Je crois qu'ici, personne, malgré le fait d'y avoir opposé des chiffres qui ne sont contestables en soi, mais globalement personne ne pourra contester le fait que nous sommes sur cette trajectoire et, je le disais, à partir de réalisations techniques et de chiffres techniques, sur un objectif politique majeur qui ne doit pas être passé sous silence.

On a évoqué les frais de fonctionnement. Ils sont soumis à une contractualisation que nous avons passée avec l'Etat, qui devait être initialement passée avec l'Etat. Le document d'orientations budgétaires fait référence au refus de l'Exécutif par la voix de son Président notamment, de contractualiser ou d'avoir pu contractualiser avec l'Etat dans les termes qui nous étaient proposés.

Mais je voudrais rappeler ici, sans polémique aucune, que l'ensemble de la Collectivité de Corse ou, je vais le dire autrement, pas un membre de cette Assemblée délibérante, à une motion qui vous était proposée, notamment par mon biais, par « Femu a Corsica », n'a approuvé la contractualisation avec l'Etat, pas un membre de cette Assemblée. Ça veut dire quoi ? Ça veut dire que, oui pour l'année 2020, ça a été dit et pointé, il y a éventuellement une évolution des frais de fonctionnement. Mais nous avons eu dans un premier temps par le biais de l'Exécutif et après, au sein de cette Assemblée, l'honnêteté et la parfaite transparence de dire que mécaniquement, les effets de la fusion allaient engendrer une hausse des frais de fonctionnement, au-delà du simple GVT, je parle notamment du régime indemnitaire et de l'harmonisation du temps de travail ; régime indemnitaire et harmonisation du temps de travail que nous avons votés en plus à l'unanimité dans cet hémicycle.

Donc, que ce soit au niveau du taux d'épargne brute, on l'a dit, mon collègue l'a rappelé et d'autres ici, le ratio est bon ; que ce soit au niveau de la capacité de désendettement, le ratio, on l'a dit, je le répète, est bon. Maintenant, il va falloir qu'on se mobilise collectivement à l'appui de l'Exécutif pour engager une négociation avec l'Etat, selon le protocole qui a été négocié. Mais là aussi, il y a une dimension qui est fondamentalement politique.

On a donc une première réponse politique par rapport à ce document d'orientations budgétaires.

Est-ce que tirer la conclusion que nous sommes, sans, je le dis, flagornerie, mais des gestionnaires rigoureux, doit nous exonérer d'avoir une ambition politique, un projet politique et une ambition politique forts ? Evidemment que non, le Président de l'Exécutif l'a rappelé. Je le dirai avec mes mots, lorsque nous rentrons dans cet hémicycle, nous rentrons avec l'histoire d'une famille politique, nous rentrons en tant que nationalistes, et lorsque nous prenons des décisions qu'elles soient budgétaires ou politiques, nous avons besoin de retrouver un certain nombre de marqueurs et une action politique qui est jalonnée.

Là, vous avez un projet politique pour ne pas dire historique qui débute d'un point de vue institutionnelle en 2015, qui trouve une concrétisation plus large en 2017, que l'on retrouve, peu ou prou, dans ce DOB. Oui, on pourra toujours opposer qu'on voudrait insister sur tel ou tel chapitre, sur telle ou telle chose. Je ne veux pas croire qu'il y ait une hiérarchisation sur les 7 axes, mais je ne vais retenir que les 3 premiers.

Axe 1, construire une société des solidarités. Ça veut dire que l'Exécutif de Corse et, à l'appui la majorité territoriale, fait de la fracture des inégalités, de la réduction des inégalités sociales, de la lutte contre la pauvreté et contre la cherté de la vie, une priorité absolue. On ne l'a pas suffisamment dit, je crois. On ne peut pas, pour les nationalistes que nous sommes, construire une nation, un pays, avoir la prétention d'amener un peuple vers plus de démocratie et plus d'émancipation, avec une société qui est davantage pauvre. C'est inacceptable pour nous et vous avez la traduction dans ce DOB.

Second axe, favoriser la transmission des savoirs et l'épanouissement des individus. Il ne s'agit pas une seule seconde pour nous, et il y a des connaisseurs dans cet hémicycle, de porter un pays, un peuple sur la voie de l'émancipation et de la démocratie sans mettre au cœur, ça a été dit mais j'insiste un peu dessus, sans mettre au cœur de nos politiques la formation. C'est quelque chose d'essentiel, c'est la matière humaine. Comment penser une seule seconde que l'on ne puisse pas s'intéresser à la formation des hommes, des femmes et plus singulièrement des enfants et des jeunes adultes ?

Troisième axe, et je m'arrêterai ici, faire de la Corse un territoire pionnier en matière de développement durable, du respect de l'environnement, de lutte contre le réchauffement du climat. Oui, on pourrait toujours dire que l'on n'est pas allé assez vite, qu'on ne va pas assez loin. Je le

dis sans polémique, si davantage de choses peut-être avaient été faites auparavant, nous n'aurions pas toutes les affaires de la Corse à gérer d'un coup, en l'espace de quelques mois pour ne pas dire de quelques années.

Donc là, vous avez à la fois la lutte contre la pauvreté, la formation de la jeunesse et la lutte contre le réchauffement climatique et le développement durable, pour ne pas parler de la matière européenne, internationale, de la lutte contre la spéculation, de l'accès au logement, de l'aménagement du territoire qui viennent tous abonder dans le même sens de la construction d'un projet politique, vous avez des axes forts sur lesquels, je le dis très clairement, lorsque nous entrons dans cet hémicycle, nous ne voulons renoncer sur rien.

Alors, et ça sera le mot de la fin de mon intervention, on nous dira « oui, mais certains de ces axes... », ça a été dit par certains des intervenants parfois de l'opposition, « nous les partageons aussi ». Pour quelles raisons ? Parce que les nationalistes n'ont pas le monopole de la lutte contre la pauvreté, parce que les nationalistes n'ont pas le monopole de la lutte contre le réchauffement climatique et parce que les nationalistes n'ont pas le monopole de la formation et de la formation de la jeunesse, des hommes, et des femmes.

Simplement, à travers ce document d'orientations budgétaires, nous en faisons des axes prioritaires sur lesquels, je crois, nous pouvons nous retrouver. Merci.

Le Président TALAMONI

Il y a pour conclure une demande de prise de parole de Petr'Antone TOMASI pour le groupe « Corsica libera ». Vous avez la parole.

M. Petr'Antone TOMASI

Merci, M. le Président.

J'interviendrai donc au nom du groupe sur ce document d'orientations budgétaires avec une intervention autour de deux dimensions : une dimension que j'appellerai externe due notamment à notre relation à l'Etat en matière financière qui est une donnée centrale de l'équation et, j'ai envie de dire, une dimension plus focalisée sur nos domaines de compétences et

ipso facto sur les choix d'investissement qui seront effectués au moment du budget primitif.

Sur le premier aspect, je souhaite prolonger mon intervention d'hier au moment du débat autour de la loi ELAN. Je crois qu'il est important aujourd'hui de redire, éléments factuels à l'appui, combien ce que nous avons qualifié hier de mépris généralisé pour le statut de la Corse avait des conséquences néfastes, y compris au plan budgétaire financier et fiscal et donc, par voie de conséquence, derrière, au plan politique.

Je crois que la structure budgétaire due au cadre institutionnel actuel et à l'évolution des politiques de l'Etat conduit aujourd'hui à tirer un portrait assez inquiétant pour ne pas dire très inquiétant, de notre trajectoire financière et budgétaire. Je m'explique. Facialement, la part notamment de la fiscalité, qui est un indicateur important de notre capacité à effectuer des choix politiques, apparaît comme étant satisfaisante en termes de volume dans la structure générale du budget et en termes d'évolution.

Je reprends à la page 12, les recettes de fiscalités, etc. sont anticipées en hausse de 2,5 % et représentent dans le budget une part substantielle.

Or, en réalité, cette « autonomie fiscale » est en train de devenir totalement illusoire pour ne pas dire qu'elle a totalement disparu. C'est le fruit d'un processus long, d'un processus qui ne concerne certes pas que la Corse, mais qui a des incidences importantes sur la Corse et sur le budget de notre Collectivité et qui va à rebours de ce qui a présidé depuis des décennies aux évolutions politiques que nous connaissons.

Cela nous place aujourd'hui dans une situation où en matière politique parce qu'en matière budgétaire, nous sommes placés entre le marteau et l'enclume. Pè di la in corsu incù una spressione chì u mo amicu François SARGENTINI impiegha spessu « tra e forbice è a rasoghja ». Je vous laisse le choix de choisir ce qui relève du marteau ou ce qui relève de l'enclume, et quelques éléments.

L'élément principal connu, courant qui devient un lieu commun, c'est le phénomène de stagnation/régression des dotations. C'est un élément qui est dans le débat dont on prend acte, mais qui est surtout renforcé et consolidé par ce phénomène d'érosion quasi définitif de toute autonomie fiscale pour notre Collectivité. Processus long qui a pour source tout

simplement la suppression des parts régionales des impositions locales au fil des années, marquée notamment en 2010 avec la réforme sur la taxe professionnelle, aujourd'hui renforcée parce qu'elle touche aussi les départements et donc, ici, avec la fusion, la Collectivité de Corse avec la taxe d'habitation, et qui consiste au remplacement de quasiment tout notre pouvoir de fixer les taux et donc d'avoir un choix politique clair par des transferts de dotations déguisées, par des transferts de parts d'imposition d'Etat.

Je veux bien. Encore, il y a 15 jours, on nous dit au Conseil constitutionnel, « lorsqu'on vous transfère une partie des impositions, en fait comme on vous transfère une dotation, ça ne remet pas en cause l'autonomie financière des collectivités ». Ça va, très bien, c'est une interprétation. Dans les faits, ça remet strictement en cause tout principe d'autonomie pour la Corse, y compris au gré de ce document et des différentes réformes, du dernier projet de loi de finances, y compris sur des taxes qui sont spécifiques bien que modestes, confère la taxe sur les permis de conduire, on rogne au fur et à mesure le peu de spécificités qui peuvent demeurer.

Erosion du pouvoir fiscal, marteau ou enclume, à vous de choisir.

La contractualisation, stagnation des dotations, érosion de l'autonomie fiscale, contractualisation. Contractualisation, je m'excuse, on a eu l'occasion de le dire, cette démarche n'a de contrat que le nom. Le contrat, j'avais eu l'occasion de m'exprimer l'an passé ou il y a deux ans au moment de ce débat, c'est l'accord de volontés. Cette démarche-là, c'est tout le contraire de l'accord des volontés. Pour rester, puisqu'on a choisi d'employer un terme qui relève du droit civil, si c'est un contrat, c'est un contrat léonin, c'est un contrat qui a l'avantage exclusif d'un des acteurs et qui soumet l'autre. Le contrat de Cahors ressemble quand même un petit peu plus au contrat de Canossa qu'à autre chose.

Aujourd'hui, si vous mettez bout à bout ces trois éléments et si vous ajoutez la structure d'un budget local avec toutes les dépenses obligatoires et toutes les inscriptions obligatoires, on discute finalement politiquement de peu de choses, les uns et les autres.

Une fois que l'on dit ça, et on a en plus au-dessus de la tête, l'épée de Damoclès de voir ces compensations de fraction d'imposition d'Etat se réduire sans que l'on ait aucune prise.

Effectivement, dans le document, il y a une protestation officielle, etc. Mais je crois qu'aujourd'hui, il faut qu'il y ait une démarche déterminée des élus de la Corse au sens large, parce qu'y compris, après le débat d'hier, pour avoir discuté avec des collègues hors majorité, je crois que c'est une question qui peut être partagée, il faut qu'il y ait un combat déterminé et résolu autour de ce statut fiscal et social que nous revendiquons, sans quoi cette mandature, la suivante et celle d'après vont se retrouver face à des difficultés qui seront insolubles. Elles vont se retrouver à être une collectivité totalement sous tutelle, une chambre d'enregistrement des décisions qui seront prises ailleurs.

Ça, on ne peut pas l'accepter. Ce n'est pas l'enjeu unique de l'exercice 2020, mais à mon avis, c'est l'enjeu des 5 ou 10 exercices à venir, si l'on n'y prend garde aujourd'hui.

Il faut qu'il y ait de ce point de vue une mobilisation qui soit franche, qui soit ferme et qui puisse nous permettre, y compris de nous engager sur des problèmes très concrets.

On parlait tout à l'heure du problème des déchets, de la volonté d'investir fortement. Oui, nous, nous sommes favorables à investir fortement, y compris dès cette mandature, pas en s'obligeant à des coupes sombres au sein de notre propre budget. Je ne crois pas qu'on va aujourd'hui résoudre l'équation des déchets en prenant, ici ou ailleurs, sur des secteurs stratégiques, sur la formation des hommes, sur la culture, ou que sais-je.

Par contre, si en matière fiscale, on revendique des leviers et on les obtient, en matière d'investissements stratégiques, je reprends l'expression de M. CECCOLI, d'« investissements structurants », ou Pierre GHIONGA, je ne sais plus, reprochant que l'emprunt n'était pas forcément mobilisé sur des projets structurants, peut-être, je laisserai l'Exécutif répondre.

Aujourd'hui, si vous disposez de leviers fiscaux que vous fléchez sur des dynamiques environnementales, en matière de déchets et d'environnement, vous vous donnez une carte supplémentaire pour pouvoir résoudre des problématiques qui sont des problématiques de terrain opérationnelles proches des réalités. Sur ces questions-là, on n'est dans le DOB, mais dans les étoiles. Sur ces questions-là, on est sur le quotidien des Corses et les conséquences que cela va avoir dans leur vie de tous les jours à échéance de 2, 3, 4 à 5 ans.

Ça, je crois que c'est une question qui est fondamentale dont on ne peut pas collectivement faire l'économie. A partir du budget primitif 2020, il faut qu'on embraye sur une démarche qui soit une démarche politique de reconquête parce qu'on a perdu des pans de souveraineté ou d'autonomie, je laisse les uns et les autres libres du qualificatif en matière fiscale, et qu'il faut en conquérir d'autres pour le bon fonctionnement de cette Collectivité et pour effectuer nos choix politiques. J'en ai terminé sur l'aspect externe.

Mais il me semble fondamental et je crois plus fondamental encore dans le cadre de cette intervention que de revenir sur des points qu'on a évoqués précédemment, on en dira juste un mot, les ratios. Les ratios, ça confirme ce qu'on dit depuis quelques années.

Mais je pense qu'il n'était pas aujourd'hui nécessaire d'axer le propos politique du groupe sur ces questions-là, mais plutôt sur ce qui va nous contraindre ou nous donner une bouffée d'oxygène forte pour les années à venir et sur lesquelles il faut qu'on se mobilise ensemble.

Sur la dimension interne, c'est-à-dire sur la structure du prochain budget et sur les choix d'investissement, ça a été dit, c'est un document technique, c'est un document politique.

Evidemment, lorsque l'on étudie point par point, cas par cas, les orientations qui y figurent, ce sont les orientations que l'on partage très largement, on peut discuter l'opportunité de tel ou tel projet, sa priorisation, mais on est dans ce cadre-là.

Quelques points pour rentrer rapidement dans le détail. Nous, qu'est-ce que nous croyons ?

Nous croyons qu'on est face à une situation qui est une situation par définition frustrante. On a un chantier immense devant nous, partout. Dans la situation financière et budgétaire qui est la nôtre, à un moment donné, il faut dégager des priorités. Les priorités, ça ne veut pas dire que ce qui n'est pas priorité, n'est pas important. Ça ne veut pas dire que ce qui n'est pas priorité, ne sera pas traité, que ce qui n'est pas priorité ne fera pas l'objet d'inscription budgétaire. Mais ça veut dire que ce qui est prioritaire fait l'objet d'une inscription budgétaire d'investissement renforcée et qu'on produit l'effort dessus.

Nous, nous partons de quelques questions et de quelques raisonnements simples.

Qu'est-ce qu'on a fait durant l'année 2019 dans cette Assemblée ?

On a commencé par décréter l'urgence sociale à travers la conférence sociale. Donc, ça doit être une priorité qui se manifeste en termes d'orientations politiques dans le DOB, mais en termes d'inscriptions budgétaires dans le budget primitif. Lorsque je dis urgence sociale, je parle évidemment de nos compétences obligatoires en matière sociale, on parle des suites de la conférence sociale et puis, on est sur un spectre large et on croit, en ce qui nous concerne, mais je crois qu'il peut y avoir des points de convergence large dans cet hémicycle, qu'on ne résoudra sur le temps long cette « situation sociale dégradée », pour reprendre une expression d'un échange que nous avons eu en conférence des présidents il y a quelques jours, nous lutterons face à ce corps social qui, aujourd'hui, est malade qu'en investissant massivement sur la formation des hommes.

Je crois que de ce point de vue-là, tout démontre, partout sur la planète, que lorsque l'effort est porté de façon significative sur ces points-là, on a du développement économique, on a du bien-être social. On ne dit pas aujourd'hui que rien n'est fait sur ce sujet, loin de nous ce propos, loin de nous pour des raisons que vous comprenez aisément. Ce qu'on dit, c'est qu'au moment où on arbitre budgétairement en termes de grandes masses, on pense que ça, ça doit être une priorité absolue.

Donc, urgence sociale, qu'est-ce qu'on a fait derrière ? On a décrété l'urgence foncière en juillet à travers ce rapport qui a été présenté par l'AUE. Ça doit mécaniquement, sur l'exercice budgétaire suivant, trouver une traduction. Ça figure dans les orientations. Nous, nous attendons évidemment qu'en termes de grandes masses et d'inscriptions, qu'on y voit un certain nombre d'inflexions.

On a décrété l'urgence climatique et écologique. Je crois qu'aujourd'hui, sur cette question-là et sur cet aspect-là, on a besoin, les uns et les autres, d'envoyer des signaux avec, je reprends toujours le propos pour être dans un cadre général, avec les difficultés que j'ai évoquées et que j'ai développées en premier lieu, à la fois la structure du budget d'une collectivité quand on sort les dépenses obligatoires, on ne parle pas de millions d'euros à ventiler, et les difficultés liées à la relation avec l'Etat.

De ce point de vue-là, sur les déchets, c'est important ce qui est écrit dans le document, on a besoin d'envoyer un signal et d'instaurer ou de restaurer de la confiance. Un élément de l'instauration ou de la restauration de cette confiance, c'est effectivement de dire que, par exemple, sur un sujet très technique mais qui a des incidences considérables sur la façon dont on va percevoir la sortie de la période transitoire que l'on a annoncée, c'est le déploiement fort du porte à porte et du porte à porte sur les biodéchets. Si l'année 2020 est marquée par le déploiement de cette action-là, dans le cadre des compétences qui sont les nôtres, on aura envoyé un signal fort.

Sur les questions énergétiques par exemple, c'est dit d'ailleurs dans les premières pages, qu'aujourd'hui on a un poids du BTP dans la structure générale qui est fondamentale, mais qu'il faut aujourd'hui travailler à réorienter la commande publique sur le BTP de la construction de résidences et souvent de résidences secondaires, confier le rapport de l'AUE, vers des secteurs qui seraient des secteurs plus vertueux, notamment le secteur de la rénovation énergétique.

On a débattu avec une belle unanimité sur ce sujet de la nécessité d'avoir sur le patrimoine de la Collectivité une action forte. Ça nécessite évidemment aussi des discussions à d'autres niveaux avec la CRE, etc. Je pense qu'il est important qu'on ait des signaux, appels à projets, mobilisation généralisée sur ces sujets pour donner des impulsions.

Enfin, je termine, une dernière urgence qui n'a pas été décrétée par un grand rapport ou un grand vote en 2019, je crois qu'il y a aussi l'urgence culturelle et linguistique. Au dernier BP, l'ensemble des groupes de la majorité avaient souhaité inscrire des autorisations de programmes, notamment en matière linguistique. Il y a une demande sociale qui est forte, il y a une urgence culturelle et linguistique, je le redis. Le défi démographique révélé par les derniers chiffres de l'INSEE nous contraint aussi à avoir une politique plus forte sur ce sujet. Cela doit, de notre point de vue, se voir aussi sur le budget.

En synthèse, ce qui nous attend après ce débat d'orientations budgétaires, c'est premièrement, réenclencher de façon collective ce combat sur le statut fiscal. Deuxièmement, la solidarité sur les politiques et sur les orientations philosophiques et politiques du DOB, elle est acquise, elle est sans faille. On vous apporte aujourd'hui cette contribution pour que dans les inflexions, en matière de grandes masses, on puisse la retrouver autour d'un

certain nombre de sujets qui nous semblent déterminants. Ça ne veut pas dire qu'on exclut de façon absolue tous les autres secteurs, mais ça veut dire qu'à un moment donné, sur un exercice, eh bien on se donne les moyens d'envoyer des signaux forts.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue. Le Président du Conseil exécutif va apporter un certain nombre d'éléments de réponse, brièvement je pense, de manière très synthétique car il y a quand même eu un exposé très détaillé et très instructif, très intéressant, mais très détaillé à deux voix.

Je vous donne la parole, M. le Président du Conseil exécutif.

Le Président SIMEONI

Je vais être bref et je vous remercie à toutes et à tous pour vos interventions.

Une fois n'est pas coutume, je m'adresserai d'abord à la majorité et aux différents orateurs de la majorité, Anne TOMASI, Guy ARMANET, Romain COLONNA, Petr'Antone. Vous remerciez pour vos interventions tout à fait complémentaires.

Nous partageons et l'analyse du document d'orientations budgétaires, et les perspectives qu'il trace et qu'il nous impose de prendre en compte.

Vous parliez tout à l'heure de rapprocher des points de vigilance et d'inquiétude. J'essaye comme nous tous d'être à chaque fois que possible le plus honnête possible intellectuellement. Donc, si je vous disais ou si j'avais dit devant votre Assemblée que tout va bien, qu'il n'y a pas d'inquiétude et que finalement, les choses vont se faire toutes seules, je crois qu'on serait dans un discours totalement en décalage par rapport à la réalité. Donc, il y a des points de vigilance, je le redis.

Il y a aussi des points d'inquiétude et parmi ces points d'inquiétude, il y a les éléments structurels de notre environnement. Ça a été dit à trois reprises, et par François ORLANDI dans sa présentation, et sous une forme

un peu différente au moins par Xavier LACOMBE et Pierre GHIONGA, il ne me semble pas qu'on fasse à dessein une mauvaise polémique dans notre présentation des rapports avec l'Etat. On ne cherche pas à se dédouaner de nos propres responsabilités, de ce qui relève de la Corse et des Corses. Maintenant, on est dans un système où aujourd'hui, nous considérons être dans une relation qui n'est pas une relation de réciprocité, confier l'exemple du contrat de Cahors, on en a parlé souvent, et une relation aussi qui reste structurellement, y compris au plan budgétaire, une relation de dépendance qui va en s'accroissant et une dépendance à la subvention ou aux transferts, dans un contexte où les transferts diminuent. Donc, la dépendance est de plus en plus dangereuse pour notre capacité à faire des choix et à les mettre en œuvre.

Effectivement, on a des rendez-vous politiques très importants qui nous attendent, ça a été dit par les différents orateurs de la majorité et je ne pense pas que ce soit démenti par nos collègues de l'opposition.

Il y a deux axes sur lesquels il faut travailler. Le premier axe, c'est l'axe européen dans une période de programmation budgétaire pluriannuelle. On va adopter le nouveau cadre financier budgétaire au plan européen.

Nous sommes là-aussi dans un contexte inquiétant, confier le Brexit, confier le lobbying qui est fait par un certain nombre d'Etats contributeurs qui ne veulent pas que leurs contributions viennent abonder notamment la politique de cohésion et les politiques de transfert dans les régions qui, jusqu'à présent, ont bénéficié d'une solidarité communautaire. Donc, il y a un vrai enjeu, confier le travail qu'on essaie de mener sur d'abord consolider la politique globale de cohésion et ensuite, au sein de ces politiques globales de cohésion, faire monter en puissance une solidarité méditerranéenne, inter-méditerranéenne et la prise en considération de la clause d'insularité. Ce qui nous permettrait de continuer à abonder à un certain nombre de programmes existants ou à créer. Ça, c'est un enjeu majeur.

Deuxièmement, la relation à l'Etat, indépendamment des aspects politiques, mais qui sont essentiels bien sûr, il y a effectivement cette nécessité de dire qu'on ne peut pas traiter la Collectivité de Corse comme une collectivité de droit commun, ce qu'elle n'est pas et qu'elle n'a jamais été depuis 1982. Nous, nous avons vocation à ne plus être dans une logique de dépendance. Je crois que là-dessus, on sera d'accord, nous avons vocation à être de plus en plus responsables, maître de nos choix et avoir les capacités

financières de le faire. Cela veut dire accroître nos marges en matière de fiscalité propre et de maîtrise de l'outil fiscal. Ça participe de notre combat général pour une évolution institutionnelle au plan fiscal et un statut fiscal et social. Là-dessus, nous sommes tout à fait d'accord, tout à fait en thèse, c'est normal.

De la même façon, le document d'orientations budgétaires prépare le budget et nous allons concrétiser dans notre budget, avec les contraintes qui sont les nôtres, avec la claire conscience que décider, c'est faire des choix. Mais nous avons aussi une palette d'exigences non compressibles qui fait que les choix que nous devons prioriser, nous allons les faire dans une limite qui nous est imposée par l'exercice.

Dernier élément qu'il faut avoir à l'esprit, tout budget est une projection. Après, entre le budget et l'exécution, il y a aussi loin que de la coupe aux lèvres. Par exemple, c'est le débat que nous avons eu, dans un contexte où il faut faire des arbitrages, sur la langue, où nous pensons effectivement tous, qu'il faut renforcer l'engagement de la Collectivité de Corse sur la diffusion linguistique, aussi bien le système éducatif que dans la société. A un moment donné, si on inscrit des crédits de paiement et qu'on n'arrive pas à les consommer, qu'on n'a pas la capacité derrière à avoir des acteurs qui portent le projet, on reste dans un exercice qui est un exercice purement théorique.

Je crois que de ce côté-là, on a conscience du travail qui nous attend d'ici au budget et nous allons essayer de décliner de façon tout à fait opérationnelle les grands axes présentés dans ce document d'orientations budgétaires.

Pour répondre sur les points les plus saillants de chacune des interventions intéressantes de nos collègues de l'opposition.

Dans l'ordre, pour reprendre François ORLANDI, sur les grandes masses. Je rappelle que nous nous sommes projetés dans cet exercice budgétaire et dans cet exercice pluriannuel, en nous situant à dessein sur des scénarii pessimistes. Par exemple, des recettes estimées de façon prudentielle ; des évolutions de recettes à droit constant, alors qu'on a des possibilités de marge, y compris dans la négociation avec le Gouvernement sur notamment les 5 M€ qui nous avaient été garantis au titre de la sécurisation post-contrat de Cahors, où on doit rediscuter, si oui ou non, on va avoir ces 5 M€. Troisièmement, on s'est situé dans une projection budgétaire

avec un budget réalisé à 100 % alors qu'on ne l'est pas. Si on atténue comme ça, on est déjà dans des scénarii qui sont tout à fait soutenables, mais on va encore améliorer nos ratios. Ça, c'est la première remarque.

Deuxième remarque, sur le réalisé, on a inscrit au budget l'année dernière, 93 M€, si ma mémoire est bonne, on a effectivement réalisé un emprunt de 20 M€. Donc, là encore, le compte administratif vous permettra de vérifier. On est dans des scénarii budgétaires où on est à la fois prudents sur les recettes et très au-dessus de l'exécution réelle et c'est normal. Donc, si on fait la balance entre tout cela, plus les marges que l'on a, on ne devrait normalement qu'améliorer par rapport aux différents scénarii présentés dans le budget. Donc, pas inquiétude, mais de la vigilance, je le soutiens.

Pierre GHIONGA, trois mots. La langue, nous voulons aller vite et fort nous aussi. Saveriu LUCIANI n'était pas là, je ne vais pas revenir longuement là-dessus, ce n'est pas une politique linguistique qui se cantonne au système éducatif, au contraire. 2019 et a fortiori 2020 seront le choix d'une étape nouvelle dans la diffusion sociétale. Ce sont les appels à projets que nous avons faits, la volonté par capillarité de faire que la langue corse reste très présente dans tous les actes de la vie sociale, perchè a lingua face populu et nous en avons d'autant plus besoin dans le contexte démographique qui a été rappelé où on a gagné 100 000 habitants, avec un solde migratoire exclusivement par arrivée de nouvelles populations qui, pour la plupart d'entre elles, ne sont pas des gens qui ont un lien avec la Corse. Là, on a un vrai enjeu en matière d'intégration ou de risque de désintégration de ce que nous sommes historiquement, si la Corse et le peuple corse n'arrivent pas encore à produire du sens et de la capacité d'intégration. Ça passe notamment par la langue et plus généralement par le projet politique.

Je n'arrive pas à me relire, l'aéroport de Corte... L'aérodrome dans un premier temps et puis, pour la prochaine mandature territoriale, l'aéroport !

Sur les grands investissements structurants, il y en a quand même. Par exemple le ferroviaire, on a fait des choix budgétaires forts, qu'il s'agisse de la CCVU, le programme général de réhabilitation de toutes les gares, le périurbain en accord notamment et dans une relation qui sera de plus en plus soutenue avec la CAPA et la CAB, l'intermodalité, on a fait les choix, y compris en termes d'investissements, qui sont des choix à mon avis structurants et d'avenir.

Pour aller vite, Xavier LACOMBE, je ne vous ai pas trouvé vous-même totalement convaincu de la plupart de vos arguments, sauf quand vous avez été méchant avec Jean BIANCUCCI. Là, je vous ai trouvé totalement sincère et épanoui, j'allais dire comme à l'habitude ! Mais il est resté de marbre, à moins qu'il n'ait pas entendu, assoupi qu'il était...

Sur les déchets, nous avons dit ce que nous avons à dire. On aura l'occasion de concrétiser. Je suis tout à fait en phase et notamment sur la certitude, même si c'est une condition nécessaire, même si non suffisante parce qu'aujourd'hui tout se tient, mais il faut à l'évidence que 2020 soit l'année de la montée en puissance irréversible, concrètement constatée par tous les citoyens du tri généralisé à la source et notamment du tri en porte à porte. C'est la condition nécessaire, mais non suffisante, pourquoi ? Parce que si on fait ça et que derrière, on avance y compris sur le sur-tri, même la question des centres de stockage devient une question qui ne se pose plus dans les mêmes conditions, y compris pour celles et ceux qui aujourd'hui continuent d'accueillir. Si vous trie, si vous évacuez du fermentescible, si vous donnez d'autres perspectives, vous savez bien que même la période transitoire ne va pas être appréhendée de la même façon.

Aujourd'hui, on est dans un système bloqué où plus personne ne veut faire le premier pas parce que chacun craint de l'autre qu'il ne fasse pas son propre pas. A un moment donné, il faut qu'on arrive à débloquer cela et on va essayer de le faire à travers des propositions, y compris dans les jours à venir parce qu'il y a une urgence qui est une urgence absolue. Il faut en avoir conscience et l'assumer, on ne va pas se cacher derrière notre petit doigt pour assumer une situation actuelle qui est une situation de crise structurelle et conjoncturelle insupportable, y compris au plan budgétaire et financier, mais pas seulement, y compris au plan sanitaire, etc.

Ceci étant posé, pour François-Xavier CECCOLI, j'ai, comme pour les tous les autres oratrices et orateurs, écouté bien sûr avec beaucoup d'intérêt votre intervention. Les déchets, j'ai essayé d'y répondre.

Je vais revenir sur un point, sur cette question d'équilibre territorial qui est une question qui souvent déchaîne les passions, que l'on peut poser, y compris de façon la plus équitable possible dans la présentation, mais qui souvent peut déchaîner des passions, voire des réflexes campanilistes, etc.

Je rappelle pour mémoire qu'heureusement, c'est vous qui le dites et pas moi, je suis originaire de Bastia, du Niolu. J'essaie vraiment dans les

fonctions qui sont les miennes aujourd'hui, d'avoir cette vision qui est celle de la vision de la Corse et pour la Corse tout entière. Et je crois que je l'ai démontré, y compris dans des choix budgétaires, sur le PEI, en faveur d'Ajaccio et du grand Ajaccio parce qu'il y avait un retard historique depuis 2002, depuis la mise en œuvre du PEI.

Ceci étant posé, on a une vraie difficulté aujourd'hui aux trois niveaux que vous avez évoqués. Au niveau de la structure, est-ce que la seule qu'on a aujourd'hui est la meilleure ? Je pense que oui, mais elle est perfectible. Le deuxième niveau, c'est au niveau interne à la Collectivité, au plan organisationnel et humain. Troisièmement, c'est la notion de proximité.

Je vais vous répondre très brièvement sur ces enjeux-là parce que je considère qu'ils sont effectivement fondamentaux.

La nouvelle Collectivité de Corse, je pense qu'il fallait aller vers cette fusion et je pense qu'il y a la place aujourd'hui pour améliorer l'efficacité d'ensemble de notre système institutionnel. Je pense que la disparition des conseils départementaux, et des conseillères et conseillers départementaux, a créé incontestablement un vide, un vide humain et un vide politique. Est-ce que nous avons les moyens de le combler ? Je pense que oui.

Aujourd'hui, il y a des communes, et vous venez d'une région où il y a un certain nombre de communes qui sont aujourd'hui totalement exsangues, qui n'arrivent plus. Lorsqu'on a fait des déplacements sur le terrain, y compris lorsqu'on est allé à Felce, etc., on a vu des communes qui ont 15 000, 20 000 € de budget. A un moment donné, peut-être pas aujourd'hui, il va bien falloir réfléchir au moins à moyen terme, à une évolution, y compris de la structure communale, tout en maintenant ce qui est la réalité historique depuis des siècles d'un enracinement local. Mais, on ne peut pas continuer parce que c'est une fiction. Lorsque vous avez aujourd'hui, un certain nombre de communes où ils n'arrivent même pas à constituer un conseil municipal théorique et ils n'arrivent pas à le faire vivre ce conseil municipal parce que les gens ne sont pas là, ne sont pas en situation, ne peuvent pas, ça veut dire qu'à un moment donné, ça doit nous interroger. Je ne dis pas qu'on va le faire demain matin, mais on le met en perspective.

On a aujourd'hui des intercommunalités qui montent en puissance. Je crois qu'on a le moyen de construire un système qui soit à la fois un système où il y a une vision stratégique, notamment portée ou initiée par la Collectivité de Corse qui a vocation à être la Collectivité qui représente la

Corse tout entière et puis, des organisations de collectivités infra-territoriales, notamment les intercommunalités, ou les communes sous une forme qui pourra éventuellement évoluer, qui vont représenter cette proximité avec le terrain.

A travers aussi une contractualisation, vous savez qu'on va vous proposer un rapport, juste après les élections territoriales, on ne va pas s'engager dans les contractualisations avant les élections municipales ou les élections d'intercommunalités pour donner l'impression qu'on est dans une sorte de troc ou de pression, etc.

On va le faire tranquillement avec les nouveaux élus au lendemain des élections municipales. Il y aura cette contractualisation, il y aura cette proximité aussi, parce qu'il faut réfléchir à la territorialisation non seulement des politiques publiques, mais de l'administration de la CDC. Donc, sur ce premier niveau, qui est aussi le troisième, la proximité, on a conscience des limites actuelles. On a des pistes de travail et là-dessus, ça fait partie, y compris au niveau de la chambre des territoires, au niveau de cet hémicycle, ça fait partie des sujets où on peut à l'évidence trouver des points d'équilibre qui vont nous satisfaire à tous. Ce n'est pas la question d'être de gauche, de droite, nationalistes. A un moment donné, c'est une vision de l'action publique, du territoire et de ce côté-là, je pense qu'on est tous attachés à nos territoires de montagne, à nos villages, à la notion de proximité, à la notion de démocratie réelle, etc. Ça, c'est le premier point.

Deuxième point, sur l'aspect humain et notamment interne à la Collectivité de Corse, il y a aujourd'hui une vraie souffrance dans un certain nombre de secteurs. J'ai parlé l'autre jour de l'aide sociale à l'enfance, je vais avoir des rendez-vous. Il y a à la fois des problèmes d'organisation interne, des problèmes d'évolution dans un système qui est de plus en plus difficile, avec des pressions, des agressions physiques ou verbales. On en a connues plusieurs en fin d'année dernière. Donc, il y a une vraie attente de ce côté-là.

Et puis, il y a aussi une souffrance qui peut être liée à l'appartenance à une des collectivités ayant fusionné, avec l'impression, tantôt fondée ou tantôt infondée d'un point de vue réellement objectif. Mais j'allais dire, ce n'est pas important, à partir du moment où c'est ressenti individuellement et collectivement de façon forte, le problème existe. Ce problème-là, on l'a. On l'a dans certains secteurs, ça peut être l'ancien Conseil départemental de Corse-du-Sud ou l'ancien Conseil départemental de Haute-

Corse, ou des gens de l'ancienne collectivité territoriale qui disent « avant, on était mieux et là on ne se retrouve pas. On a l'impression que notre savoir-faire n'est pas pris en compte. On a l'impression que dans les arbitrages qu'il faut faire, nos propositions, notre organisation de travail n'est pas respectée, ou on ne tient pas suffisamment compte de notre trajectoire ».

Ça existe et puis ça peut exister, au-delà de ces cas, de façon un peu plus marquée. C'est le cas aujourd'hui au niveau de la Haute-Corse, notamment pour un certain nombre de raisons, tantôt objectives, tantôt subjectives, à travers les personnels qui sont issus de l'ancien Conseil départemental de Haute-Corse.

Je dis « des raisons objectives ou des raisons subjectives », je ne rentre pas dedans. Le fait qu'il y a trois collectivités qui ont fusionné : la Collectivité territoriale de Corse qui était principalement ici et le conseil départemental de Corse-du-Sud qui était exclusivement dans le sud, quand on fusionne les trois, on a au départ une situation où il y a un équilibre plus important, ou en tout cas le barycentre va plus vers Ajaccio que vers Bastia, plus vers le sud que vers le nord.

D'un autre côté, on a acté ensemble à l'unanimité qu'il n'y aurait pas de mobilités géographiques forcées, y compris pour un rééquilibrage de services ou un rééquilibrage individuel. Vous ne pouvez dans un premier temps qu'être dans une démarche de consensus et d'acceptation par les personnes concernées. Donc, ça se fait de façon progressive.

Mais au-delà de ces aspects-là, il y avait des situations où vous aviez certains services où vous aviez une représentation beaucoup plus importante de cadres A issus de la collectivité A et B que de la collectivité C. Donc, à un moment donné, la collectivité C se sent insuffisamment représentée.

Comment on répond à cela ? Ça a été une vraie question et c'est une vraie question.

Je pense, surtout en deux ans, qu'on ne peut pas faire comme si l'appartenance à la collectivité d'origine n'existait pas, ça serait une fiction de dire « à partir d'aujourd'hui, on met le compteur à zéro et c'est comme si vous étiez tous entrés en même temps au compteur à zéro dans une seule collectivité », ça n'existe pas. Il y a une histoire individuelle et collective, il y a des trajectoires, etc. Il faut en tenir compte.

En sens inverse, je ne pense pas que l'on doive réactiver directement ou indirectement les anciennes appartenances. C'est un peu le débat que j'ai eu. Je le redis encore une fois, on a eu une CAP où on a discuté avec les organisations syndicales, etc., on a mis en place des critères. Il se trouve que mécaniquement, sur un corps, une profession donnée, sur 30 promouvables, il y en avait 26 qui venaient de l'ancien Département de Corse-du-Sud et 4 qui venaient de l'ancien Département de Haute-Corse. Certains syndicats nous ont dit qu'il fallait rééquilibrer en passant outre les critères. En gros, en en prenant 20 par exemple du sud et 10 de Haute-Corse. Ça peut se comprendre, sauf que si vous faites ça, ça veut dire que vous êtes injuste pour les 6 qui, par application des critères, mais venant du sud, vont se retrouver non promouvables.

Comme je vous l'ai dit la dernière fois, à ce moment-là, il faut le faire partout, puisque là, il s'agissait de catégorie A, mais dans un collège catégorie C, sur 50, il y en avait 35 qui venaient de Haute-Corse. Qu'est-ce qu'on fait ? Si vous faites cela, vous cristallisez autour des anciennes appartenances. Donc, on a un passage aujourd'hui qui est difficile à l'évidence. Plus, les questions de déménagement, psychologiquement on a bien vu que ça impacte, etc.

Ce que je veux dire de ce côté-là, j'en ai conscience. Je vais faire un certain nombre de propositions.

Par exemple, sur l'immobilier, sur la présence dans tous les territoires. Il y aura ce rapport qui va vous être présenté. Un des moyens de bien traiter la question de la dualité entre Bastia et Ajaccio, c'est de rappeler que la question de l'équilibre territorial, il ne s'arrête pas à la logique entre Bastia et Ajaccio. La Collectivité de Corse doit être présente partout en Corse et notamment en commençant par les territoires les plus abandonnés historiquement.

Notre premier enjeu, même si ce n'est pas le plus lourd en termes de personnels, etc., c'est d'être présent dans ces territoires-là. Comment ? Physiquement, structurellement, ponctuellement, par le numérique, etc. Il faut faire des propositions et dire aux gens qui vivent dans les villages, qui vivent en montagne, etc., « à moins de 20 minutes de voiture au plus, vous avez la possibilité d'un contact physique direct avec la Collectivité de Corse ». Ça, c'est un premier enjeu.

Ensuite, sur Bastia et Ajaccio, je vais prendre la question sous l'angle de l'immobilier en disant qu'il faut traiter de la même façon Bastia et Ajaccio avec une vision de la construction de notre administration du XXIème siècle.

A Ajaccio, le choix politique qui a été fait, vous le savez, c'est de maintenir la Collectivité de Corse en centre-ville. C'est un choix qui a été fait parce qu'à un moment donné, d'autres options se sont présentées. De ce côté-là, on a besoin à l'évidence de repenser notre parc immobilier. On travaille, on va faire des propositions aux organisations syndicales et ça va se faire rapidement et dans les meilleures conditions matérielles pour l'ensemble des agents.

Même chose pour Bastia. Aujourd'hui, Bastia a vocation à repenser son parc immobilier. Vous savez que nous étions présents depuis des années au sein de la préfecture de Bastia. La préfecture a mis fin au bail. Vous voyez, je suis gentil, nous n'avons pas mis fin au bail au Lantivy, on aurait pu ! On aurait pu dire « Vous nous mettez dehors à la préfecture de Bastia, on reprend le Lantivy ! ». Je le dis en riant, ce n'est pas comme ça que les choses se posent.

Ce qui est certain, c'est qu'aujourd'hui, il y a un certain nombre de personnels à Bastia qui disent... On parle des services de la Collectivité de Corse qui étaient localisés au sein de la préfecture. Il y a une passerelle physique entre la coupole etc. et une partie de nos agents travaillaient dans les locaux de la préfecture. C'est vrai que c'est une situation qui n'est pas satisfaisante, on a vocation à être séparés d'un point de vue des locaux.

Il y a ce projet. Je pense qu'il faut un grand projet pour montrer symboliquement et matériellement que la Collectivité de Corse est très présente à Bastia. Il y a ce projet de réhabilitation du quartier de la gare, etc. Notre projet est de proposer notamment un bâtiment qui sera un bâtiment de la Collectivité de Corse, moderne, spacieux, confortable qui va conduire à mettre fin à un certain nombre de locations, à recentraliser l'ensemble des agents en cœur de ville à Bastia, pour créer également une cohésion d'ensemble.

Je cite Ajaccio, je cite Bastia, je vais citer Corte aussi.

Corte, c'est la capitale historique, c'est la ville universitaire. Il y a le Palazzu naziunale. Il y a une vocation bien évidemment à implanter de façon forte la Collectivité de Corse à Corte.

Les choses vont se faire aussi, il y a du court terme, il y a aussi du moyen terme. A un moment donné, il va falloir penser comment on réorganise les agences, les offices, comment on évolue.

Pour vous répondre et je termine là-dessus, vous avez raison de pointer un certain nombre d'inquiétudes. Elles existent. Vous avez raison de dire qu'il faut essayer, mais c'est aussi sur le développement durable. On termine par là puisqu'il y a eu la tempête, le vote de l'Assemblée de Corse au lendemain de la tempête Adrian, la proposition du Conseil exécutif d'assises du réchauffement climatique. Bien sûr qu'il faut aller plus loin dans notre vision et notre conceptualisation du développement durable, de la lutte contre le réchauffement climatique, de son impact sur les politiques publiques. C'est bien à ça que doit servir notre réflexion cette année. On prend l'exemple de l'érosion du littoral, il y a eu le rapport la dernière fois de François SARGENTINI, on prend l'exemple des crues, on prend l'exemple de la compétence GEMAPI où aujourd'hui, les intercommunalités n'ont pas les moyens d'exercer cette compétence. Lorsque je suis allé avant-hier sur le territoire de la vallée du Prunelli avec un certain nombre de nos collègues qui sont ici, notre interlocuteur nous a rappelé que le dernier nettoyage qu'il avait fait du lit du Prunelli, c'était en 1983 avec une entreprise d'insertion. Imaginez un peu les effets aggravants que cela a pu avoir sur la crue. Aujourd'hui, l'état de ce lit de rivière, et c'est la même chose lorsque je suis monté à Corte, entre Bastia et Corte, c'est l'intercommunalité Pasquale Paoli qui serait théoriquement compétente entre Ponte Novu et Ponte Leccia, l'état du lit du Golu, avec les déchets, y compris les déchets ménagers, les plastiques accrochés aux arbres, les embâcles, etc. Ça va être un travail de titan pour nettoyer tout cela.

Il y a beaucoup de travail, on en a conscience, énormément de travail. Dunque ci hà da vulè u tempu, l'asgiu è d'apressu à me, ò Xavier, ùn ci vole micca à cambià di strada, à u cuntrariu ci vole à cuntinuà. Forse un pocu d'ameliurà, da rifà, mà ùn la rifemu micca in daretu, a femu in davanti.

À ringrazià vi.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Président du Conseil exécutif.

Je vais demander à l'Assemblée de prendre acte, mais formellement par un vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'Assemblée a pris acte.¹

Il reste deux petites motions. Soit, nous les traitons et c'est ce que je vous propose, soit nous revenons, mais à mon avis, nous allons être peu nombreux. Je vous propose dans la foulée et dans l'enthousiasme que nous passions à l'examen de ces deux motions...

Le Président SIMEONI

Cinq minutes de suspension ?

Le Président TALAMONI

Cinq minutes de suspension, ça serait à mon avis, l'occasion d'un départ massif vers les lieux où l'on peut se restaurer. Donc, je pense que c'est une très mauvaise idée, M. le Président du Conseil exécutif. Vous avez souvent de très bonnes idées, mais là, ça n'est pas possible.

Je vous propose de reprendre tout de suite l'examen de la motion que nous avons commencé hier, la motion déposée par notre collègue Jean-François CASALTA. Cette motion a déjà été présentée. Je crois savoir qu'il y a un certain nombre d'arguments contre de la part du groupe « Femu a Corsica ». Ce que je vous propose, c'est de donner tout de suite la parole à un membre du groupe « Femu a Corsica » pour évoquer ces éléments négatifs à l'endroit de la motion et ensuite, il y aura une intervention pour. Ensuite, on vote. De toute façon, il n'y a pas de débat, ça va aller vite.

Qui veut intervenir contre ? Il n'y en a qu'un et je crois que c'est M. VANNI qui intervient contre. Non, il n'y a pas de débat parce que la commission permanente n'a pas décidé qu'il y aurait un débat. Un contre,

¹ Délibération N° 20/010 AC

c'est Hyacinthe VANNI qui a levé la main et un pour, j'imagine que ça sera quelqu'un du PNC, à moins que vous ne vouliez... Je n'entends pas.

Mme Christelle COMBETTE

On ne peut pas expliquer notre vote si on n'est ni pour, ni contre ?

Le Président TALAMONI

Non, ça n'est pas possible parce que ça n'est pas la procédure et si nous rentrons dans ce système, nous n'en sortons pas. Vous auriez dû demander à l'occasion de la commission permanente qu'il y ait un débat sur cette motion.

Mme Christelle COMBETTE

Oui, mais à l'occasion de la commission permanente, Président, c'était très flou et la motion n'était pas certaine de passer aujourd'hui, donc...

Le Président TALAMONI

Ecoutez, la procédure nous protège à tous, notamment des débordements, mais pas toujours parce qu'il peut y avoir quand même, malgré la procédure, des interventions un peu longues, ça peut arriver, c'est rare, mais ça arrive, mais alors si en plus on ne respecte pas la procédure, je pense que c'est la porte ouverte à tous les périls.

Mme Christelle COMBETTE

Ça ne serait pas la première fois, Président, que l'on ne respecte pas les procédures, je vous rappelle la commission permanente de mercredi d'ailleurs...

Le Président TALAMONI

Vous me ferez le crédit d'essayer de faire en sorte que les choses se passent le plus régulièrement possible, et je suis sourcilleux des droits de l'opposition, vous le savez.

Hyacinthe VANNI, vous avez la parole.

M. Hyacinthe VANNI

Au-delà d'être pour ou contre, moi j'aimerais quand même, sur un sujet aussi important, on est tous attachés à l'éthique, à la transparence, d'ailleurs la dernière fois, sur un rapport de la même nature, l'opposition a dit que l'on n'avait pas le monopole ni de l'éthique, ni de la transparence.

Donc, je veux dire que cette motion, en termes d'éthique, en termes de transparence, ce n'est pas « Femu a Corsica » qui va donner des leçons, mais on l'applique et dans le groupe, et dans le parti, et au quotidien, comme les autres, ni plus, ni moins.

Mais au-delà d'une motion, je pense que ça doit venir sous forme de rapport. Et là, on doit s'affirmer, nous élus de l'Assemblée de Corse, sur ce que l'on veut faire, ce que l'on veut renvoyer comme image en termes d'éthique et de transparence. Mais ça ne doit être une tribune, je l'ai dit hier, ça ne doit pas être une tribune des élections municipales, cette enceinte n'est pas une tribune des élections municipales.

Moi, je propose que l'on retire la motion et qu'on se voit sous les formes que vous voulez, en conférence des Présidents, dans des commissions et que l'on revienne avec un rapport qui nous engage à nous, élus de cette Assemblée, parce qu'on n'a pas de leçons, on n'a pas de conseils et on n'a surtout pas à imposer quoi que ce soit à d'autres élus et d'autres candidats. Nous on est des élus de la Corse, on est des élus de l'Assemblée de Corse, revenons avec un rapport, donnons l'exemple et si d'autres veulent s'en inspirer, je pense que là on aura fait un grand pas vers l'éthique et la transparence que l'on veut donner.

A ce stade de la motion, nous voterons contre.

Le Président TALAMONI

Merci cher collègue. D'abord je pose la question au porteur de la motion, mais pas pour une intervention, pour un mot : est-ce qu'il retire sa motion ou est-ce qu'il la maintient ?

M. Jean-François CASALTA

Non, pas de retrait de la motion, et elle est maintenue, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Pas de retrait. Alors, maintenant je demande qui veut intervenir pour ? Donc, Julia TIBERI intervient pour la motion.

Mme Julia TIBERI

Merci, M. le Président.

Juste quelques mots, notre collègue Jean-François l'a dit hier, nous responsables politiques, nous sommes aujourd'hui confrontés à une grande défiance de la part des citoyens et de nos concitoyens. Tu as parlé hier du mouvement des gilets jaunes, de scandales politiques récents, et notamment le scandale concernant M. DELEVOYE.

Nous avons reçu il y a quelques jours au sein de cette Assemblée le collectif Massimu SUSINI, nous les avons écoutés en leurs doléances, notamment, et leur première doléance était relative à l'éthique et à la transparence des élus et candidats que nous sommes. Et, à l'heure où justement nous sommes, je le disais, confrontés à cette immense défiance de la part des citoyens, je pense et je le dis de manière très tranquille, si cette motion ne devait pas recevoir un écho favorable de la part de notre Assemblée, ce serait un très mauvais signal adressé à nos concitoyens de la part de notre Assemblée.

Alors, nous pourrions entendre des critiques éventuellement relatives au caractère un peu intrusif des mesures que nous avons proposées, et au-delà d'entendre ces critiques, nous les comprenons et nous les comprenons parce que nous sommes extrêmement attachés au respect des libertés fondamentales, en ce compris le respect à la vie privée.

Mais je crois que deux observations s'imposent.

D'une part il faut, et nous le savons, savoir que de nombreux élus sont d'ores et déjà soumis à ces obligations. Nous proposons simplement d'étendre ces obligations à tous les élus et aux candidats, parce que lorsque nous sommes candidats, nous sommes potentiellement de futurs élus et finalement pourquoi ne pas permettre aux citoyens et aux électeurs d'avoir une vision globale des choses avant que l'élection ne se produise ? Le premier point, c'est celui-ci.

Et le second point, c'est que je crois qu'il faut malheureusement, je le dis à regret, accepter que quand nous sommes responsables politiques, quand nous rejoignons la sphère publique, il faut accepter que la sphère privée soit restreinte et parfois, malheureusement, je le dis encore une fois, dans des proportions assez importantes.

Alors, ce qui est un peu dommage, c'est que nous étions prêts à discuter sur certains points, et notamment, par exemple, sans que ce soit exhaustif, sur le fait que les déclarations ne concernent pas les tiers, les compagnes ou les épouses, ou époux, ou compagnons, mais force est de constater malheureusement qu'aucun amendement n'a été proposé par aucun des groupes.

Alors, peut-on en déduire peut-être qu'il y a aujourd'hui une certaine gêne vis-à-vis de cette motion qui serait en contradiction avec un discours qui met l'éthique et la transparence au cœur de l'action publique ? Je rappelle quand même à notre Assemblée, et notamment à mes collègues de la majorité, que nous avons fait une campagne sur la Maison de cristal.

Alors, Jean-François l'a dit hier, la transparence et l'éthique, en parler c'est bien, la pratiquer par des mesures concrètes, c'est encore mieux.

Hyacinthe tu disais : l'éthique on l'applique au sein du groupe, etc., il n'est nullement question de remettre cela en question, mais nous souhaitons, encore une fois, aller plus loin par le biais de ces mesures concrètes. Et, je réponds à ce que tu disais concernant l'invitation du débat municipal au sein de cette hémicycle, je dirai simplement que les mesures que nous proposons elles ne sont pas destinées à s'appliquer exclusivement aux candidats à l'élection municipale ou aux élus municipaux, elles ont vocation à s'appliquer à tout le monde. Et, je dirai également que seuls les plus naïfs d'entre nous pourront penser que le débat municipal n'est pas d'ores et déjà présent dans cet hémicycle à l'heure où nous parlons.

Ce qui est très important, je crois, dans cette motion c'est que les mesures que nous proposons, elles vont dans le sens d'une plus grande transparence des élus et des candidats que nous sommes et donc plus globalement du monde politique. Et, ces mesures elles pourraient conduire à restaurer la confiance dégradée, voire malheureusement perdue du citoyen à notre égard.

Nous, nous considérons que nous n'avons rien à cacher et que rien ne s'oppose au vote de cette motion. Et, il faut quand même savoir que même le maire d'Aiacciu, Laurent MARCANGELI, s'est prononcé en faveur de cette proposition et aujourd'hui, je le répète encore tranquillement, que notre maison de cristal puisse se prononcer défavorablement à l'endroit de cette motion, je trouve cela éminemment dommage et c'est encore une fois un mauvais signal, je crois, que nous envoyons à nos concitoyens.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci chère collègue. Voilà, présentation, un pour, un contre, le Président du Conseil exécutif pour donner l'avis de l'Exécutif et puis nous votons

Le Président SIMEONI

Alors, c'est toujours difficile de prendre position par oui ou par non sur une proposition complexe, et c'est ma première remarque. Je ne pense pas qu'être défavorable à cette motion, comme l'a annoncé le groupe « Femu a Corsica », c'est être opposé à la transparence dans la vie publique ou revenir sur les engagements que nous avons tous pris en commun, notamment en ce qui concerne la volonté d'un fonctionnement démocratique et transparent de la Collectivité de Corse, hier de la Collectivité Territoriale de Corse, conférer la « Maison de cristal ».

Moi, je vais essayer de dire quelques mots très brièvement.

D'abord je pense que le timing n'est pas bon, je l'ai amicalement à Jean-François CASALTA, parce que nous sommes à quelques semaines d'une élection municipale, qu'il y a d'un côté une candidature de sa part à la fonction de maire de la première ville de Corse, qu'on est à quelques semaines de ce premier tour, qu'il est également par ailleurs notre collègue élu dans cette Assemblée et que cette motion s'adresse d'abord principalement aux candidats à l'élection municipale, même si elle a vocation, je l'ai bien entendu, à s'élargir ensuite à d'autres candidats. Donc, il y a un vrai problème de timing.

Un problème de timing d'autant mieux que, et ça, ça été dit aussi, je pense que cette problématique d'ensemble et cette déclinaison qui est

proposée mérite un véritable débat de fond au sein cette Assemblée, sans doute même dans la société. Moi je pensais, c'est pour ça que je disais hier qu'il fallait peut-être se donner un peu de temps pour discuter, que ça pouvait faire partie des propositions, y compris à mettre au débat lors de notre session extraordinaire prévue au mois de mars ou au mois d'avril.

Pourquoi ? Tout simplement, aujourd'hui on propose de se calquer sur le principe, sur le modèle de la loi qu'a institué la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique et le régime qu'elle organise. Je rappelle que cela a été fixé par une loi organique et par une loi ordinaire, c'est-à-dire une loi organique qui est le degré dans la norme juridique supérieure de loi qui est juste au-dessous de la Constitution.

Ce qui veut bien dire que lorsque ce choix a été fait au plan français, ça été un choix lourd, qui est venu au terme de débats qui ont été des débats longs, approfondis, complexes etc. Et que, sincèrement, même en se déconnectant du contexte que je viens d'évoquer, et a fortiori - pour m'adresser à Julia qui a défendu, et c'est normal, avec brio et talent, une position inverse à la mienne sur cette motion- parce qu'il y a une forte attente des citoyens, moi je pense qu'il faut aller au fond des débats, et je vais le dire aussi très tranquillement, je pense que la transparence, et je suis d'autant plus à l'aise pour le dire que je l'ai dit la dernière fois lorsque j'ai présenté le rapport, oui à la transparence, attention à des formes excessives qui peuvent nous faire basculer, y compris contre notre volonté, de la transparence à une forme d'ingérence et même à une forme de, quelquefois, ce n'est pas votre cas, j'en suis certain, de populisme ;

Donc là, il y a un risque. Donc, je dis il faut prendre le temps de débattre.

Troisième observation : quel est l'état du droit aujourd'hui ? L'état du droit il est que les élus locaux, un certain nombre d'élus locaux sont assujettis à la déclaration, il s'agit des Présidents, donc là aussi je précise, vous voyez, ce n'est pas un plaidoyer pro domo, qu'on ne voit pas dans ma position une volonté de dire Gilles SIMEONI il n'a pas envie de faire sa déclaration, nous on la fait puisque la loi prévoit que sont assujettis à la déclaration les Présidents du Conseil régional, donc Conseil exécutif, Président de l'Assemblée de Corse, Conseillers régionaux, donc titulaires d'une délégation de signature, c'est-à-dire ici Conseillères et Conseillers exécutifs, les maires de communes de plus de 20 000 habitants, donc si le sort

des urnes vous est favorable, vous serez assujetti à une obligation, les adjoints au maires de plus de 100 000 habitants, les présidents d'EPCI et il y a une disposition spécifique pour nous dans la loi, Président de l'Exécutif et Président de l'Assemblée de Corse. Voilà. Et les seuls qui sont concernés en tant que candidats par une déclaration de patrimoine, ce sont les candidats à la Présidence de la République.

Donc aujourd'hui, et c'est la quatrième observation, le fait de venir dire qu'on demande à l'ensemble des candidats, voire à leurs conjoints, à l'élection municipale, de faire une déclaration, mais qui est en plus une déclaration qui va très au-delà de celle prévue par la déclaration de patrimoine, puisque l'on demande également le dernier avis d'imposition, l'extrait du bulletin n° 3 du casier judiciaire, une déclaration indiquant si les candidates ou candidats font l'objet d'une mise en examen et dans cette hypothèse la nature des faits reprochés, l'identité des donateurs, le montant des dons effectués par chacun d'eux pour les besoins de la campagne électorale. C'est-à-dire que l'on demande à 5, 6, 7 000 personnes, femmes et hommes de toute la Corse, peut-être plus, je ne sais pas combien il y aura de candidats, de faire une déclaration extrêmement lourde, extrêmement intrusive. J'avoue que je ne comprends pas.

Et c'est là, et c'est la cinquième observation, je ne comprends pas ce qu'est le lien entre l'exigence d'éthique que nous portons collectivement et qui est certainement développée par beaucoup de citoyens en Corse et ailleurs, et cet engagement qui serait pris. Franchement, je ne le vois pas à ce stade-là.

Et dernier niveau, ça rejoint le premier, l'Assemblée de Corse que nous débattons longuement, je le préfèrerai, de ce que nous voulons nous imposer à nous, mais que nous fixions une prescription, mais à partir du moment où nous édictons la prescription à des élus d'autres collectivités, même pas, à des candidats à une élection dans une autre collectivité que la nôtre, même si ça ne s'impose pas, nous érigerions au terme de votre motion, une norme, une prescription qui n'est pas impérative, mais qui vient fixer une règle du jeu, sans qu'il y ait eu de débats, pour des instances autres que la nôtre, franchement je ne pense pas que ça soit la bonne façon d'aborder le débat.

Donc, ces éléments j'ai eu l'occasion de les exprimer, je les réitère aujourd'hui : je suis tout à fait favorable à la transparence, je suis tout à fait

favorable à l'éthique, je suis tout à fait favorable à ce que nous réfléchissions aux moyens de les mettre en œuvre le mieux possible et même que l'Assemblée de Corse soit innovante en la matière, je pense que cela doit faire l'objet d'un débat, d'un débat approfondi et en l'état je ne suis pas favorable, pour toutes ces raisons, à la motion que vous proposez.

Le Président TALAMONI

Merci. Alors nous allons mettre aux voix cette motion.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

La motion est REJETÉE à la majorité.²

Pour : PNC (10) Corsica Libera (13) : 23 voix

Contre : Femu a Corsica (18), Per l'Avvene (10), La Corse dans la République (6) : 34 voix

NPPV : Andà per Dumane (6) : 6 voix

Voilà. Il y a une autre motion, une motion qui sera le dernier point de notre ordre du jour pour cette session.

*** Motion n° 2019/O2/104 déposée par l'ensemble des groupes concernant la création d'une formation en immersion dans le domaine de l'accompagnement à domicile.**

Cette motion doit être présentée par Dany ANTONINI. Vous avez la parole.

Alors, qui quitte l'hémicycle ? Julien PAOLINI, Véronique ARRIGHI, Frédérique DENSARI, Anne-Laure SANTUCCI et Jeanne STROMBONI.

Mme Marie-Anne PIERI

Le groupe « Per l'Avvene » s'associe à la motion, nous l'avons décidé en commission, les groupes s'associent à la motion de Mme ARRIGHI, c'est ce que je voulais signaler.

² Délibération N° 20/011 AC

Le Président TALAMONI

Je pense que Dany ANTONINI s'apprêtait à le dire puisqu'il y a, je crois l'ensemble des groupes qui s'est associé à la motion. Voilà, ceux qui devaient partir sont partis, peut-être même certains qui n'étaient pas obligés de partir, et donc nous proposons à Dany ANTONINI de nous présenter cette motion.

Mme Danielle ANTONINI

Merci, M. le Président.

Tout d'abord je voulais souligner que cette motion a été amendée par notre groupe et ensuite validée en commission organique, mais je vais cependant vous lire la version initiale et vous indiquerai à la fin, si vous le permettez, les deux amendements déposés.

Donc l'intitulé est la création d'une formation en immersion dans le domaine de l'accompagnement à domicile.

Je voudrais également préciser que c'est notre collègue Véronique ARRIGHI qui a eu l'idée de cette motion que je présente aujourd'hui et je voudrais la remercier, d'une part pour sa ténacité et d'autre part le travail acharné fourni depuis plusieurs mois.

A l'origine c'est une délibération de l'Assemblée de Corse du 30/03/2017, approuvant le Plan de lutte contre la précarité et la pauvreté et préconisant une valorisation des métiers d'aide à la personne.

Ensuite, les constats actuels sur le phénomène de vieillissement de la population insulaire. En effet, la part des séniors de plus de 60 ans, et j'en fait malheureusement partie, représente en effet 29 % (versus 25 % en France continentale), et d'autre part sur les difficultés de recrutement et les conditions de travail des aides à domicile, en grande partie liées à un manque de reconnaissance salariale et symbolique de leur travail, mais aussi aux spécificités de notre territoire rural et montagnoux.

Ce bilan peu rassurant l'a alors conduite à imaginer la création d'une nouvelle formation spécifique en immersion, pensée en Corse et pensée pour la Corse, adaptée aux besoins de nos anciens et destinée en priorité aux bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), et aux personnes en

recherche d'emploi avec les conséquences positives attendues pour chacun des acteurs de ce projet, les bénéficiaires du RSA, la Collectivité de Corse, les différentes structures et usagers.

Car enfin, il est indispensable d'améliorer la prise en charge des personnes dépendantes, en permettant aux structures d'accueil de recruter davantage de personnels et à nos aînés de rester dans leur foyer en renforçant la bienveillance, la liberté de choix et l'accompagnement à domicile qui autorise ainsi la personne en perte d'autonomie ou en situation de handicap, à profiter d'un cadre connu dans lequel elle a ses repères, elle a son histoire et ses souvenirs.

Au terme des considérants, donc :

L'Assemblée de Corse propose la création par la Collectivité de Corse, en partenariat avec les différents acteurs, d'une formation spécifique dans le domaine de l'aide à domicile, en immersion, afin de pallier au manque de personnel et valoriser cette profession.

Elle souhaite qu'en contrepartie, les structures partenaires s'engagent à proposer des contrats à durée indéterminée (CDI) aux personnes ayant suivi la formation une fois celle-ci achevée.

Est-ce que vous voulez que je vous lise les....

Le Président TALAMONI

Je crois que ce n'est pas nécessaire d'autant que cette motion a été largement examinée en commission, elle a fait l'objet d'un assentiment général et même d'une jonction de l'ensemble des groupes.

Je suppose que ce qui vient d'être dit par Dany ANTONINI est partagé par l'ensemble des groupes et par conséquent, il n'y aura pas d'interventions contre, et il y a un amendement.

Je voudrais d'abord demander à l'Exécutif sa position et ensuite, on fera voter les deux amendements et ensuite, on votera la motion.

Le Président SIMEONI

Résolument favorable.

Le Président TALAMONI

Très bien. Je mets aux voix l'amendement n° 1 que vous avez devant les yeux.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement n° 1 est adopté à l'unanimité.

Amendement n° 2, nous sommes dans la même configuration, c'est l'ensemble des groupes qui propose cet amendement.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement n° 2 est adopté à l'unanimité.

Je mets aux voix la motion ainsi amendée.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

La motion est ADOPTÉE à l'unanimité par l'Assemblée de Corse.³

Je vous remercie.

La séance est suspendue, je vous dis à très bientôt.

La séance est levée à 14 h 15.

³ Délibération N° 20/012 AC

ANNEXES

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

1^{ERE} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2020

9 ET 10 JANVIER

**CREATION D'UNE FORMATION
EN IMMERSION DANS LE DOMAINE
DE L'ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE**

Motion n° 2019/O2/104

AMENDEMENT N° 1

DEPOSE PAR : L'ENSEMBLE DES GROUPES

EXPOSE DES MOTIFS :

Précision relative au champ d'application de la motion.

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

REPLACER l'objet « Création d'une formation en immersion dans le domaine de l'accompagnement à domicile » **par** « *Création d'une nouvelle action d'insertion professionnelle en immersion dans le domaine de l'accompagnement à domicile* ».

*** AVIS DE LA COMMISSION :**

FAVORABLE

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

1^{ERE} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2020

9 ET 10 JANVIER

**CREATION D'UNE FORMATION
EN IMMERSION DANS LE DOMAINE
DE L'ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE**

Motion n° 2019/O2/104

AMENDEMENT N° 2

DEPOSE PAR : L'ENSEMBLE DES GROUPES**EXPOSE DES MOTIFS :**

Précision relative au champ d'application de la motion.

PROPOSITION D'AMENDEMENT :**REPLACER** dans toute la motion le mot « formation » **par** « *action d'insertion professionnelle* ».*** AVIS DE LA COMMISSION :**

FAVORABLE

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

COLLECTIVITE DE CORSE**ASSEMBLEE DE CORSE****1^{ERE} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2020****9 ET 10 JANVIER****PROJET DE RESOLUTION
CREATION D'UN FONDS D'URGENCE
HUMANITAIRE****AMENDEMENT N° 1****DEPOSE PAR : LE GROUPE « PER L'AVVENE »**

Au 4^{ème} considérant, les mots « ou un conflit » sont supprimés

Au 5^{ème} considérant, les mots « ou des situations de crise » sont supprimés

Les 8^{ème}, 9^{ème} et 12^{ème} considérants sont supprimés.

Au 13^{ème} considérant, les mots « ou des situations de crise » sont supprimés

A l'article unique du dispositif, les mots « ou des situations de crise » sont supprimés

*** AVIS DE LA COMMISSION :***** DECISION DE L'ASSEMBLEE :**